

Schéma
Départemental des
Services aux
Familles
de Lot-et-Garonne

2016 - 2020

Petite enfance
Enfance
Parentalité
Jeunesse
Animation de la vie sociale
Vivre-ensemble

Pas à pas, s'épanouir en famille(s)



LOT-ET-GARONNE
Le Département



EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2020

Octobre 2020

Préambule.....	2
Liste des axes et des actions retenus pour le Schéma 2016-2020	4
Eléments de contexte territorial.....	5
Bilan des actions, évaluation, suivi des indicateurs.....	7
Action 1 : Définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins...7	
Action 3 : Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi.....	19
Action 4 : Agir sur les conséquences des évènements « déclencheurs » de la vulnérabilité	22
Action 5 : Mettre en œuvre un pôle ressources handicap départemental pour favoriser l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire	24
Action 6 : Développer une approche partagée de la qualité d'accueil du jeune enfant (0-6 ans).28	
Action 7 : Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles.....	31
Action 8 : Développer l'accompagnement des Maisons d'assistant(e) maternel(le)s (MAM)	33
Action 9 : Favoriser la transition vers l'école.....	35
Action 10 : Assurer une cohérence éducative par le développement de projets éducatifs territoriaux de qualité.....	36
Action 11 : Animer et outiller le réseau des professionnels des services aux familles à l'échelle départementale et territoriale	38
Action 12 : Développer une information partagée et accessible à destination des familles	43
Action 13 : Avoir une démarche proactive en direction des familles.....	46
Action 14 : Répondre aux enjeux du vivre ensemble.....	49
Action 15 : Mettre en place une politique jeunesse partenariale.....	52
Synthèse des résultats.....	58
Evaluation de la gouvernance et des dynamiques partenariales	59
Focus crise du Covid-19 : évaluation des dynamiques partenariales dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles	61
Le Schéma 2021-2025 : accompagner les parcours de vie et organiser les politiques partenariales.....	63

Préambule

En 2013, le gouvernement a souhaité réformer les modalités de gouvernance de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité et impulser ainsi une nouvelle dynamique partenariale. Si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité répondent en effet à une même logique de services aux familles et mobilisaient les mêmes institutions et souvent les mêmes élus. Cette réforme reposait donc notamment sur le regroupement des instances locales existantes (Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant et Comité Départemental d'Accompagnement à la Parentalité) au sein d'une Commission Départemental des Services aux Familles (CDSF) et sur l'élaboration concertée de Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF).

A la suite de la circulaire du 22 janvier 2015, généralisant la démarche à l'ensemble des départements, les partenaires du Lot-et-Garonne ont élaboré et adopté le 1^{er} schéma département des services aux familles du département pour la période 2016-2020. Ce Schéma se voulait être une feuille de route stratégique, un partage d'ambitions communes au service des familles et un plan d'action opérationnel dont l'objectif est de de maintenir, développer et faire connaître les services à toutes les familles lot-et-garonnaises.

Pour ce 1^{er} Schéma, les 11 partenaires signataires ont fait le choix d'un Schéma ambitieux, en couvrant un large champ d'intervention. Des thématiques telles que la jeunesse, l'animation de la vie sociale ou le vivre ensemble ont donc été intégrées dans le SDSF 2016-2020.

Le SDSF 2016-2020 a été construit autour de 9 enjeux stratégiques déclinés en 9 axes et 15 actions. Le Schéma poursuivait donc les objectifs suivants :

- Développer une offre équilibrée des services d'accueil de l'enfant
- Améliorer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier l'accès aux services des enfants en situation de handicap et des enfants des familles « vulnérables »
- Soutenir la mise en œuvre et la pérennisation des services proposés en matière de soutien à la parentalité
- Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs et l'articulation des politiques menées en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et d'accompagnement à la parentalité
- Mettre en place une politique jeunesse partenariale
- Améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions et services petite enfance et parentalité
- Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale et leur rôle dans l'atteinte des objectifs du Schéma départemental des services aux familles
- Développer la promotion de la laïcité et des valeurs de la République
- Promouvoir les démarches de développement territorial

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne 2016-2020 arrive aujourd'hui à échéance. Nous, partenaires, y voyons une occasion de réaliser un bilan des actions menées durant cette période et de s'attarder sur l'atteinte des objectifs fixés en matière d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité, de réduction des inégalités territoriales mais également en terme

de relations partenariales, de mise en réseau d'acteurs, d'information aux familles et autres thématiques inscrites au Schéma.

Pour réaliser cette évaluation, les partenaires s'appuient à la fois sur des données statistiques, sur les travaux des comités opérationnels (instances de travail par action) et sur les retours des professionnels de terrain. Ces derniers ont été consultés sur l'évaluation du Schéma, à l'occasion d'une Conférence du SDSF organisée le 28 mai 2019 (270 acteurs présents). Un bilan intermédiaire des actions menées leur avait préalablement présenté, ainsi qu'à la Commission Départementale des Services aux Familles (CDSF) le 06 novembre 2018. Ce document est présenté pour validation en comité de pilotage du Schéma, le 30 septembre 2020.

Liste des axes et des actions retenus pour le Schéma 2016-2020

Axe / Action	Intitulé	Pilotes
Axe 1	Réduire les inégalités territoriales sur l'ensemble des champs d'intervention du Schéma départemental des services aux familles	CAF
Action 1	Définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins	Co-pilotage CAF et MSA
Action 2	Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale	Co-pilotage CAF et MSA
Axe 2	Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité	MSA
Action 3	Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi	Co-pilotage MSA et CAF
Action 4	Agir sur les conséquences des événements déclencheurs de la vulnérabilité	Co-pilotage MSA et CAF
Axe 3	Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire	Département
Action 5	Mettre en œuvre un Pôle ressources handicap départemental	Co-pilotage Département et MDPH
Axe 4	Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles	Département
Action 6	Développer une approche partagée de la qualité de l'accueil du jeune enfant (0-6 ans)	Co-pilotage Département, Education Nationale et CAGV
Action 7	Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles	Co-pilotage Département, MSA et UDAF
Action 8	Développer l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	Co-pilotage Département et CAGV
Axe 5	Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune	DDCSPP
Action 9	Favoriser la transition vers l'école	Co-pilotage DDCSPP, Département, Education Nationale
Action 10	Assurer une cohérence éducative par le développement de Projets éducatifs territoriaux de qualité	Co-pilotage DDCSPP, Education Nationale
Axe 6	Développer les ressources et le réseau des professionnels des services aux familles	CAF
Action 11	Animer et outiller le réseau des professionnels des services aux familles à l'échelle départementale et territoriale	Co-pilotage CAF et MSA
Axe 7	Améliorer l'information et la participation des familles	CAF
Action 12	Développer une information partagée et accessible à destination des familles	Co-pilotage CAF, MSA
Action 13	Avoir une démarche proactive en direction des familles	Co-pilotage CAF, MSA
Axe 8	Vivre ensemble	DDCSPP
Action 14	Répondre aux enjeux du vivre ensemble	Co-pilotage DDCSPP, Education Nationale
Axe 9	Mettre en place une politique jeunesse partenariale	CAF
Action 15	Répondre aux besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire	Co-pilotage CAF, DDCSPP, MSA

Éléments de contexte territorial

La population

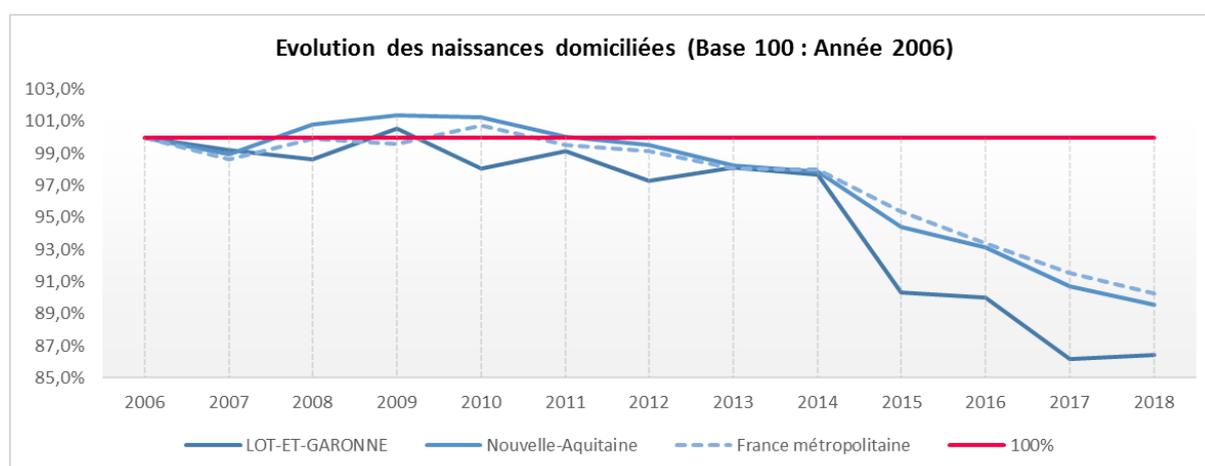
Au 1er janvier 2016, le département du Lot-et-Garonne comprend 332 833 habitants, soit 5,6% de la population de la région Nouvelle-Aquitaine. C'est le 3ème département le moins peuplé de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Lot-et-Garonne est un département âgé : les 65 ans et plus représentent plus du quart de la population (25,2% contre 19,2% en France métropolitaine).

Parmi les EPCI du département, seule la CA d'Agen a un solde naturel positif (+0,2% par an).

Les naissances domiciliées

Sur les dix dernières années, le nombre de naissances domiciliées a fluctué et enregistre une baisse annuelle moyenne de -1,3%. Comparée à la région Nouvelle Aquitaine et à la France métropolitaine, la baisse des naissances est plus rapide sur le département du Lot-et-Garonne (Nouvelle-Aquitaine : -1,2% par an et France métropolitaine : -1% par an). C'est entre 2014 et 2015 que la chute est la plus importante au niveau du département (-7,6%).



Revenu des ménages et précarité

En Lot-et-Garonne, 17,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2016 contre 14,7% en France métropolitaine.

	Nombre de ménages fiscaux en 2016	Part des ménages fiscaux imposés en 2016, en %	Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation en 2016, en euros	Taux de pauvreté en 2016, en %
Lot-et-Garonne	145 974	42,5	1 590	17,2
France métropolitaine	27 209 787	52,0	1 734	14,7

Le département du Lot-et-Garonne est davantage marqué par la pauvreté qu'au niveau France métropolitaine. A fin 2018, près de 20 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 071 euros, ce qui représente 40,3% des allocataires du département.

Plus de 15 000 allocataires bénéficient d'au moins une prestation de minima sociaux (RSO, AAH ou RSA socle de droit commun)

	Lot-et-Garonne		France métropolitaine
Bénéficiaires de minima sociaux	15 032	26,7%	22,4%

Le Lot-et-Garonne se caractérise également par une proportion plus importante de familles monoparentales qu'au niveau France métropolitaine avec 16,7% de monoparents parmi la population allocataire contre 15,5% en France métropolitaine.

Le chômage

Avec près de 20 800 lot-et-garonnais de 15 à 64 ans au chômage, la part d'habitants du Lot-et-Garonne au chômage s'élève à 10,7%, proportion supérieure de 0,6 points à celle observée en France métropolitaine.

Bilan des actions, évaluation, suivi des indicateurs

Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales sur l'ensemble des champs d'intervention du schéma départemental des services aux familles

Action 1 : Définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins

Objectifs poursuivis :

- Définir les territoires prioritaires d'intervention sur l'ensemble des champs du Schéma (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale)
- Encourager le développement d'une offre adaptée dans les territoires prioritaires d'intervention
- Développer, structurer et pérenniser une offre diversifiée sur l'ensemble du département
- Développer la communication sur les leviers financiers et méthodologiques mobilisables dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles
- Optimiser et maintenir l'existant sur le département

Les actions :

Développement, structuration, pérennisation l'offre d'accompagnement à la parentalité

- Animation départementale CLAS et REAAP :

Les partenaires ont fait le choix d'une animation départementale du dispositif Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas). La convention pluri partenariale, a été renouvelée une première fois en 2018 pour la période 2018-2020 et sera à nouveau reconduite. Les financeurs sont la Caf, l'Etat et l'agglomération d'Agen.

Cette animation permet de conforter les animateurs Clas dans leur rôle en leur donnant des outils, en leur permettant d'accéder à des temps de formation ou d'échange, etc. L'animation départementale permet une approche plus qualitative du dispositif (amélioration de la qualité des projets d'ouverture culturelle proposés par les gestionnaires, outils utilisés, amélioration des relations avec les parents et avec l'école, etc), améliorant ainsi le service rendu aux familles et favorisant les demandes de nouveaux acteurs.

Début 2020, les partenaires ont également fait le choix de déléguer l'animation du réseau départemental Familles 47 & Co à une association du territoire. L'objectif est de développer et conforter le fonctionnement du réseau familles 47 & Co, de favoriser le développement d'actions parentalité sur les territoires et de renforcer la participation des parents dans les actions.

Avec le soutien de l'Etat, les animateurs départementaux portent un regard tout particulier sur les populations les plus fragiles et veillent donc au développement des actions de soutien à la parentalité dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) et dans les territoires prioritaires du SDSF.

- Développement et pérennisation de l'offre médiation familiale et espace de rencontre :

Les services de médiation familiale et d'espace rencontre sont identifiés dans le Schéma en 2016 comme des ressources pour prévenir la rupture du lien familial et apaiser les conflits familiaux mais dont les financements fragiles et peu pérennes réduisent la capacité d'initiative des structures et ne leur permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins.

Les institutions financeurs (la CAF, la MSA et la Justice notamment) ont donc adopté sur la période 2016-2020 des dispositions financières locales permettant de soutenir les associations porteuses de ces dispositifs.

- **Sur la médiation familiale** : cela a permis d'augmenter le nombre de médiateurs familiaux sur le département durant la période (+0,5 ETP à partir de 2018 pour un total de 2 Etp sur le département) et d'apporter une meilleure réponse aux demandes croissantes de médiation familiale. Un important travail au niveau de la couverture territoriale a également pu être engagé, aboutissant à une couverture totale du département et la mise en place de permanences sur des territoires : Agen, Nérac, Villeneuve, Marmande, pour une meilleure accessibilité pour les familles. Enfin, une plateforme téléphonique, avec un numéro d'appel unique pour les familles, a été mise en place.

	2016	2017	2018	2019
Nombre de mesures de médiations réalisées	55	65	89	102

- **Sur l'espace de rencontre** : cela a permis de maintenir les points d'accueil existants sur Agen (2 lieux d'accueil) et Marmande et des délais d'attentes satisfaisants : environ un mois/un mois et demi fin 2019. A partir de 2020, grâce aux nouvelles modalités nationales de soutien financier des espaces de rencontres, un développement du dispositif sur d'autres territoires est à l'étude.

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants différents accueillis	120	133	127	97
Nombre d'heures d'ouverture de l'espace de rencontre au public	1054	653	1005	1855

- Réseau des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) :

En 2020, il existe 8 Laep en Lot-et-Garonne (Agen, Bon-Encontre, Estillac, Casteljaloux, Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Nérac).

Des formations « Posture d'accueil et d'écoute des accueillants en LAEP » ont été proposées aux accueillants en 2018, 2019 et 2020 afin de respecter les attendus du référentiel Cnaf. Ces formations ont également eu l'intérêt pour les accueillants de pouvoir échanger avec des professionnels ou bénévoles d'autres structures. Les accueillants ont fait part de leurs souhaits de se rencontrer davantage pour partager leurs expériences.

Ainsi, afin de consolider la dynamique engagée et en plus de la délégation de la mission d'animation du réseau Familles 47 & Co, les partenaires ont fait le choix de déléguer l'animation du réseau des Laep (0.1 ETP consacré à la structuration et l'animation du réseau). Les missions de l'animatrice départementale sont de : contribuer à la création d'un réseau départemental des LAEP, favoriser le développement des LAEP, notamment sur les territoires non pourvus, assurer une meilleure lisibilité et visibilité des LAEP auprès des partenaires et des familles et favoriser l'appropriation des fondamentaux de ces lieux.

Développement, structuration et pérennisation de l'offre d'accueil du jeune enfant et de l'offre d'accueil de loisir

- Développement de l'offre d'accueil

Définition du taux de couverture global : Capacité théorique d'accueil¹ des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels"² pour 100 enfants de moins de 3 ans.

1 La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé.

Avec un total de plus de 5 110 places, la capacité théorique d'accueil du Lot-et-Garonne s'élève en 2017 à un peu plus de 55 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une proportion en-dessous de celle observée au niveau du national (58,9). Elle varie de 34 (CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) à 62,2 (CA d'Agen) selon les communautés de communes.

Le taux de couverture global a progressé de 2,7 points sur la période 2013-2017

	2013	2014	2015	2016	2017	evol 2013/2017
Département du Lot et Garonne						
Capacité d'accueil	5 329	5 336	5 328	5 232	5 110	-4,1%
Capacité d'accueil pour 100	52,4	52,7	52,9	54,3	55,1	+2,7 pts
National						
Capacité d'accueil pour 100	55,1	56,1	56,7	57,8	58,9	+3,8 pts

Cette progression s'explique par la capacité d'accueil globale qui a diminué moins rapidement que le nombre d'enfants de moins de 3 ans, ce qui a eu pour effet une augmentation progressive du taux de couverture en mode de garde. Seules les trois communautés d'agglomérations présentent une capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans au dessus de la moyenne départementale.

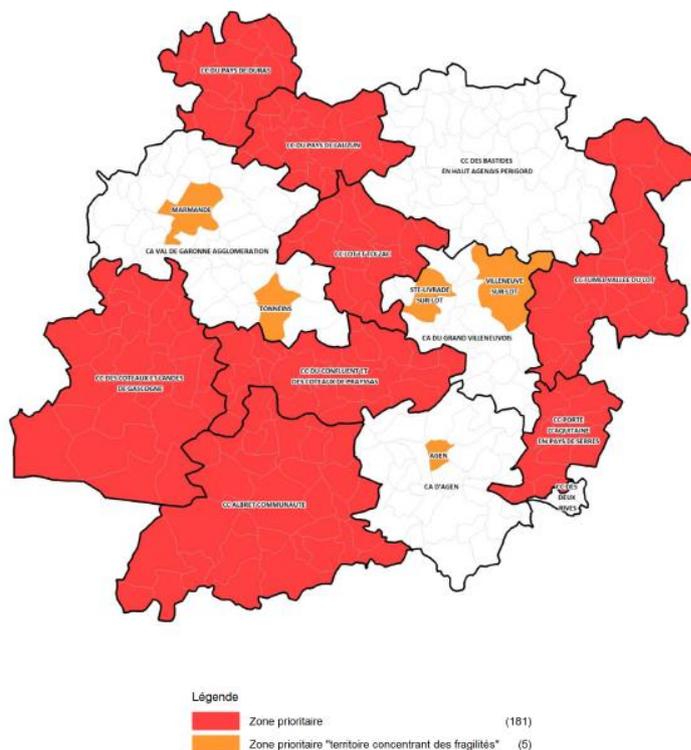
Territoires prioritaires Petite Enfance « 0-3 ans »
définis dans le cadre du Schéma Départemental
des services aux familles

Ces indicateurs ont été utilisés par les partenaires du Sdsf afin de définir les territoires prioritaires sur le département en matière de couverture petite enfance

D'autres indicateurs ont été retenus afin de prendre en compte au mieux du contexte des caractéristiques du territoire : le nombre d'enfants par tranche d'âge et l'évolution, l'offre d'accueil en Eaje, assistants maternels, préscolarisation, etc, le taux d'activité, de travailleurs occasionnels....

Une politique incitative a ensuite été mise en place afin d'encourager le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur ces territoires :

- Dans son Règlement Intérieur, la Caf prévoit des dispositions financières renforcées à destination des équipements situés en zone prioritaires
- La Msa également prévoit des dispositions favorables pour les équipements (MAM, microcrèches) situés en Zone de Revitalisation rurale (ZRR) et en territoire prioritaire du SDSF.



Toutefois les leviers pour inciter au développement restent limités et l'application de la notion de territoires doit être davantage partagée entre les institutions.

2 Les modes d'accueil "formels" : Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, Salarié(e) à domicile, Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), Ecole maternelle

Sur la période 2014-2018 : création de 5 nouveaux Eaje en Lot-et-Garonne sur les communautés de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, de Fumel Vallée du Lot, et Albret communauté et sur les communautés d'agglomération d'Agen et VGA. 3 établissements ont été fermés : 2 sur CC Fumel Vallée du Lot et 1 sur CC Albret communauté.

C'est ainsi 100 places nouvelles d'accueil qui ont été créées et 59 places qui ont été fermées soit un différentiel de 41 places entre fin 2014 et fin 2018.

	Situation à fin 2014	Situation à fin 2018	Evolution entre fin 2014 et fin 2018
Nombre d'Eaje	70	72	+ 2
Dont micro-crèches	11	15	+ 4
Dont financement Paje	2	3	+ 1
Nb de structures ouvertes sur la période			+ 5
Nb de fermetures de structures sur la période			- 3
Nb de places agréées	1 638	1 679	+ 41
Nb de places ouvertes sur la période			+ 100
Nb de places fermées sur la période			- 59

Sur les 100 places ouvertes en Eaje, 58 l'ont été sur des territoires prioritaires :

- CC Fumel Vallée du Lot : 35 places (fermeture de 31 places)
- CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas : 12 places
- CC Albret communauté : 10 places (fermeture de 12 places)
- CC des Coteaux et Landes de Gascogne : 1 place

42 places ont également été ouvertes sur les agglomérations, situées en priorité 2 :

- CA d'Agen : 22 places (fermeture de 14 places)
- CA Val de Garonne Agglomération : 20 places

Focus accueil collectif :

En 2017, la capacité d'accueil en EAJE s'élève à 18,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Depuis 2013, le nombre de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans a progressé de + 2,7 points.

	2013	2014	2015	2016	2017	evol 2013/2017
Capacité d'accueil en Eaje	1571	1648	1677	1680	1682	+7,1%
Capacité d'accueil en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,4	16,3	16,7	17,4	18,1	+2,7 points

- Accompagnement, structuration et pérennisation de l'offre d'accueil et de loisir existante :

En matière d'offre d'accueil petite enfance et jeunesse sur le département, l'enjeu n'est pas plus au développement de la capacité théorique d'accueil qu'au maintien des places existantes dans les structures petite enfance et en ALSH.

- A titre d'exemple, sur l'année 2019, nous estimons que plus de 60 places d'accueil ont été maintenues malgré un risque réel de fermeture. Ce maintien de l'offre d'accueil pour les familles résulte d'un travail partenarial important et du déploiement d'outils au niveau national. La démarche Ida (Informer Détecter Accompagner) consiste notamment à accompagner les structures petite enfance en situation de fragilité, afin d'éviter la fermeture de places de crèches et ainsi pérenniser l'offre d'accueil existante. L'entrée dans la démarche Ida entraîne un accompagnement renforcé de la structure et possiblement des moyens financiers supplémentaires qui implique de travailler sur un plan de retour à l'équilibre.
- Les difficultés rencontrées par certains ALSH, entraînant des fermetures ou réduction d'offres peinent toutefois à trouver un cadre partenarial qui permettent d'agir et ainsi d'assurer un maillage correspondant aux besoins des familles. En 2019, le département compte 141 Alsh réalisant de l'accueil périscolaire et 66 Alsh réalisant un accueil extra-scolaire.

Des actions partenariales sont tout de même réalisées afin de favoriser l'accessibilité et la qualité du service pour les familles :

Mise en place d'une tarification modulée :

Afin de garantir l'accessibilité des équipements aux familles, une grille de tarifs plafond et une tarification modulée ont été définies. L'application de cette grille conditionne l'obtention de financements CAF (aide aux vacances).

Tarifs plafonds 2017	Quotients familiaux		
	0 - 705	705 - 1100	1100- 1600
Tarif journée avec repas	6,5 €	10 €	14,5 €

Un accompagnement des accueils de loisirs a été réalisé par la Caf afin de permettre son application au sein des Alsh du département

Animation du réseau départemental des ALSH :

Depuis 2019, et dans le cadre d'une convention tripartite avec la CAF et la DDCSPP de Lot-et-Garonne, l'association départementale des Francas est chargée de :

- dynamiser et développer le réseau des acteurs à l'échelle du département
- mener des actions en faveur de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs,
- d'accompagner les projets de territoires selon les priorités définies par les partenaires
- de co-piloter et coordonner le programme annuel de formation continue des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Ces travaux sont menés en lien avec l'axe 5 et le GAD Groupe d'appui départemental, compte tenu de la réforme des rythmes, des passages à 4.5 jours/ 4 jours, de la mise en place de PEDT Projet Educatif de Territoires, etc.

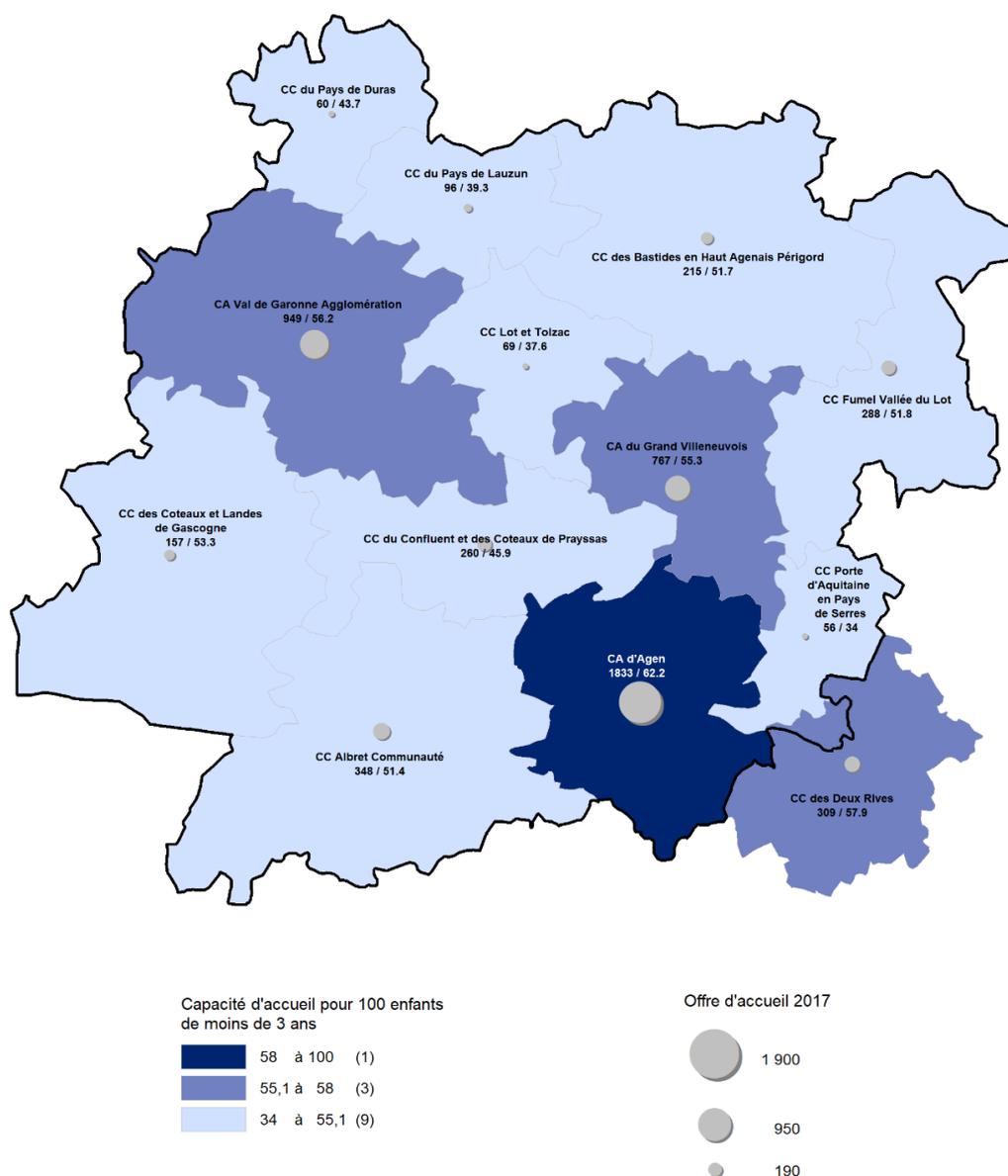
Les travaux du comité opérationnel :

Définition des territoires prioritaires du Lot-et-Garonne sur base d'indicateurs partagés

Les partenaires signataires du Schéma, ont défini en comité opérationnel :

Indicateurs de résultats

- 3 territoires couverts par un panier de service parentalité en 2018 (Action Clas, Reaap et Laep sur le territoire)
- Evolution du nombre de projets soutenus :
 - Reaap : 143 actions en 2019 : c'est 2,2 fois plus qu'en 2015 (65 actions)
 - Clas : 58 actions CLAS ont bénéficié à 765 enfants et 588 familles différentes sur l'année 2018-2019
Le nombre de familles bénéficiant d'une action Clas baisse légèrement sur la période du Sdsf (618 familles en 2015-2016)
 - Laep : 8 Laep en 2020 : c'est un de moins qu'en 2015 et 2 de plus qu'en 2019
- Taux de couverture global du département en accueil du jeune enfant en 2017 : 55,05
- Taux de couverture global en 2013 : 52,04



Etat de l'action : réalisée

Freins rencontrés et perspectives de l'action :

La définition de territoires prioritaires doit permettre d'apporter une attention renforcée aux territoires concernés. Une fois le travail d'identification des territoires concernés terminé, il convient donc de l'actualiser et de définir les modalités d'application de ces priorités dans chaque organisme partenaire du SDSF. La démarche doit être partagée et reconnue par tous afin d'en assurer l'appropriation et ainsi permettre des actions concrètes sur les territoires identifiés comme prioritaires.

Le frein rencontré est à ce jour l'appropriation et l'utilisation de ces priorisations au sein des institutions.

Le maillage du territoire en matière d'équipements et de services aux familles est une priorité des Schémas Départementaux des Services aux Familles. Il s'agira donc de nouveau d'un enjeu fort du SDSF 2021-2025, qui sera traité davantage en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales à l'échelle des territoires.

Action 2 : Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale

Objectifs poursuivis :

- Affirmer les centres sociaux comme partenaires essentiels du Schéma départemental des services aux familles et acteurs structurants des politiques menées sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité
- Développer le dispositif d'évaluation et d'observation partagée sur l'animation de la vie sociale en Lot-et-Garonne (Senacs)
- Favoriser la mise en place d'une gouvernance partagée (aux niveaux local et départemental) autour de ces structures
- Assurer l'articulation entre le Schéma Départemental des Services aux Familles et les projets sociaux de ces structures
- Communiquer sur le cadre de référence des centres sociaux et des espaces de vie sociale
- Mettre en œuvre une démarche de prospection pour identifier les porteurs de projets potentiels, notamment associatifs

Les actions :

Mise en œuvre d'une politique locale incitative au développement des structures AVS

Avec 4 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale agréés en 2015, le Lot-et-Garonne figurait parmi les départements les moins bien dotés en matière de structures d'animation de la vie sociale. Partant de ce constat, les partenaires ont fait le choix d'intégrer la thématique de l'animation de la vie sociale au Schéma dès 2016 et d'adopter une politique locale incitative afin de favoriser le développement et le maillage du territoire en structures d'animation de la vie sociale.

Au niveau national, la COG 2018-2022 est venue conforter la volonté locale de développement et de renforcement du maillage de l'AVS. Des moyens ont donc été déployés pour le développement de ces structures afin de garantir un meilleur maillage territorial, notamment en amont de la création des structures (fonds de préfiguration).

Au niveau local, plusieurs institutions dont la Caf, la Msa, l'Etat et les collectivités locales se sont dotées de dispositions financières supplémentaires afin d'accompagner le développement des structures AVS : bonification à la prestation de service pour les nouveaux équipements, aide financière pour les structures en milieu rural ou en quartier politique de la ville, aide des collectivités locales aux projets sur leurs territoires.

Le renforcement du partenariat local autour de l'AVS via les Conventions Territoriales Globales

Depuis 2018, le Schéma Départemental des Services aux Familles est décliné localement sur les territoires lot-et-garonnais à travers les Conventions Territoriales Globales (CTG), signées à minima entre la CAF et la collectivité territoriale. Les CTG mobilisent également d'autres institutions selon les enjeux repérés et les caractéristiques du territoire : MSA, Etat, Conseil Départemental... Depuis 2018, 8 CTG ont été signées ; toutes intègrent un axe spécifique au développement et au maillage des équipements d'animation de la vie sociale sur le territoire concerné, y compris sur ceux dépourvus de ce type de structure.

Les CTG ont permis, sur les territoires qui se sont investis dans la démarche :

- un renforcement du partenariat local entre institutions et entre acteurs locaux
- la promotion de l'animation de la vie sociale auprès d'élus et d'associations sur des territoires non couverts par un équipement.
- La valorisation du projet des structures AVS du territoire

Les travaux du comité opérationnel :

Création d'un support vidéo présentant les structures AVS agréées par la Caf Lot-et-Garonne

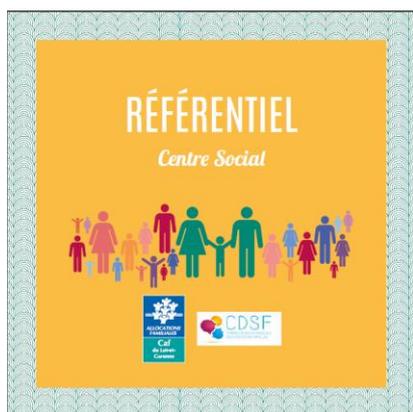
Les partenaires du comité opérationnel de l'axe 1 ont, avec l'aide d'un prestataire, réalisé une vidéo visant à promouvoir les structures d'animation de la vie sociale en Lot-et-Garonne. Cette vidéo s'adresse tout particulièrement aux élus des différents EPCI et s'inscrit dans une stratégie de communication définie par les institutions signataires du Schéma afin de favoriser le développement des structures AVS dans le département.



La vidéo s'appuie sur le témoignage d'élus, d'habitants et bénévoles ou salariés des structures et permet de visualiser concrètement le rôle de ces structures et ce qu'elles peuvent apporter sur leur territoire. Elle aborde 5 thématiques essentielles des centres sociaux et espaces de vie sociale : l'implication des habitants, la mixité sociale, l'accueil, l'intergénérationnel et l'impact social des structures.

Elle a été diffusée la 1^{ère} fois le 28 mai 2019 à l'occasion de la 1^{ère} Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles en présence de 270 acteurs lot-et-garonnais et a depuis largement été relayée selon la stratégie de communication établie.

Création d'un référentiel local « Les éléments incontournables » pour les Centres sociaux et les Espaces de Vie Sociale



Parallèlement à l'élaboration de la vidéo à visée promotionnelle, les partenaires ont travaillé à la rédaction d'un référentiel sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ce référentiel reprend les éléments incontournables en matière de gouvernance, d'implication des habitants, de projet d'animation ou de structuration du projet.

Le référentiel constitue à la fois un outil de communication et un outil technique d'accompagnement des acteurs dans l'élaboration de leur projet d'animation de la vie sociale.

Travail de mise en réseau des équipements AVS

L'intégration des Espaces de Vie sociale à la démarche SENACS en 2018, qui existaient déjà pour les centres sociaux, a permis d'amorcer un travail de réseau pour les EVS. Avec l'organisation d'une 1^{ère} réunion collective, les structures ont pu faire connaissance et voir l'intérêt d'échanger sur leurs projets, leurs pratiques.

A compter de 2018 également, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux du Périgord, plusieurs journées à destination des équipements d'animation de la vie sociale sont organisées chaque année. Celles-ci permettent aux centres sociaux et espaces de vie sociale d'échanger sur

leurs pratiques, leurs problématiques ou freins rencontrés et de bénéficier de l'expertise de la Fédération des centres sociaux.

S'il n'existe donc pas de réseau formalisé pour les équipements AVS aujourd'hui, ces journées ont permis de créer des liens entre certaines de structures qui échangent désormais régulièrement de façon informelle. Le travail mené constitue un premier travail de mise en réseau des acteurs AVS. Celui-ci devra être poursuivi sur la période du prochain SDSF 2021-2025.

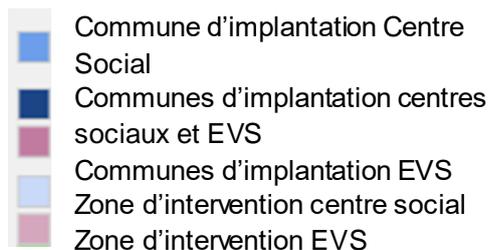
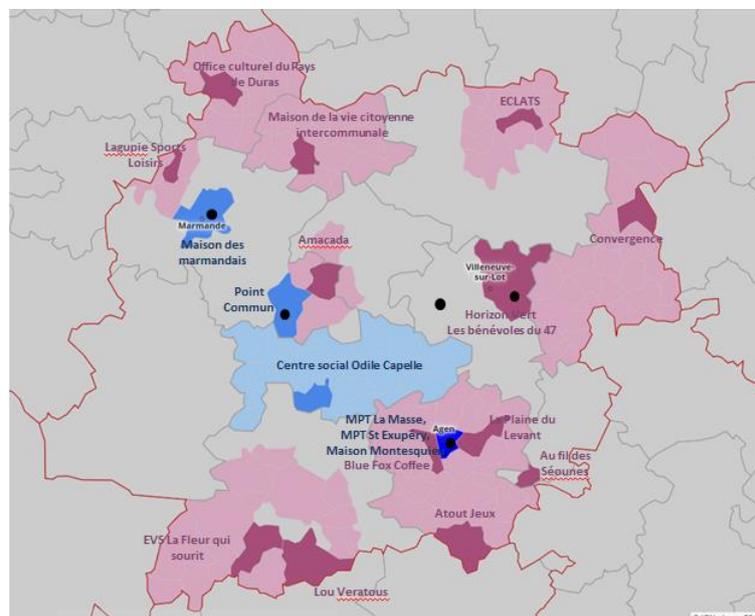
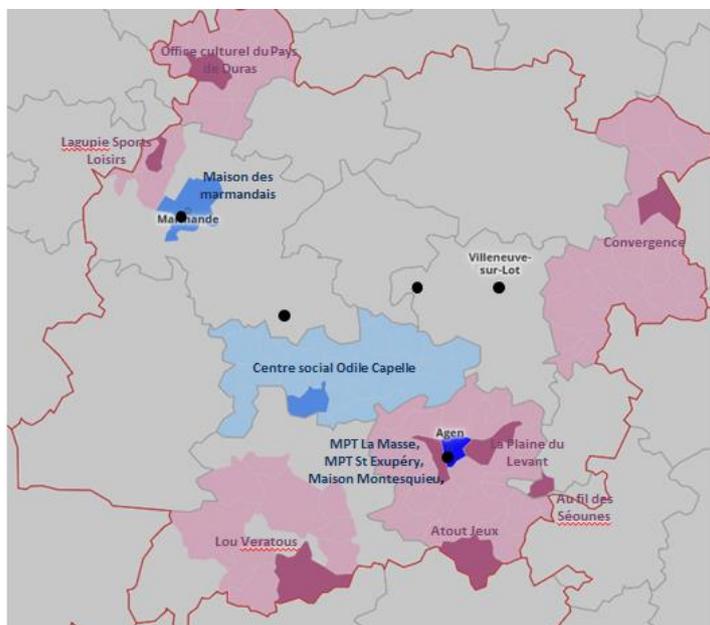
Indicateurs de résultats

- 4 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale agréés par la Caf 47 en 2015
 - ➔ 6 centres sociaux et 14 espaces de vie sociale agréés en 2020
- 5 EPCI non couverts par un équipement AVS fin 2017
 - ➔ 3 EPCI non couverts par un équipement AVS début 2020

Implantation des structures d'animation de la vie sociale en Lot-et-Garonne

31 décembre 2017

1^{er} avril 2020



- 6 Conventions Territoriales Globales signée dont 100% comprennent un axe spécifique à l'AVS
- 4 journées de formation et mise en réseau des structures AVS en 2018 et 2019

Etat de l'action : réalisée

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Grâce à la volonté des partenaires signataires du SDSF d'intégrer dès 2016 la thématique de l'animation de la vie sociale au Schéma et à la politique incitative adoptée localement, le développement des équipements AVS a été important sur la période 2016-2020.

L'absence de Fédération de Centres Sociaux en Lot-et-Garonne peut cependant représenter un frein potentiel à la dynamique de développement, de consolidation et de mise en réseau des structures AVS. Sur la période du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025 les partenaires favoriseront la poursuite du développement, le juste maillage des équipements et étudieront la pertinence d'une Fédération locale ou autre instance de mise en réseau des acteurs.

Axe 2 : Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité

Action 3 : Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'accès à l'emploi des familles en levant les freins liés à la garde des enfants
- Répondre à des situations d'urgence et des besoins d'accueil atypiques pour assurer le maintien dans l'emploi
- Préparer et favoriser un accueil de qualité pour les enfants
- Accompagner les familles vers un mode de garde pérenne

Les actions :

Déploiement du dispositif de « garde d'enfants à domicile »

Depuis fin 2014, l'association Solincité propose un dispositif innovant de garde d'enfants à domicile. Le service vise à répondre sur une durée limitée aux besoins de parents travaillant en horaires atypiques, engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle ou rencontrant une difficulté ponctuelle préjudiciable au maintien de leur emploi. L'association propose ainsi de garder les enfants sur une période donnée et d'accompagner la famille pour trouver une solution de garde pérenne.

Depuis 2015, le nombre d'heures d'accompagnement effectuées par l'association est en augmentation. Le service est repéré par les familles et les partenaires, notamment les travailleurs sociaux des institutions, qui orientent les familles vers ce dispositif. Afin de faciliter la prise en charge des fratries et offrir une réponse à la garde des enfants après 6 ans, les partenaires ont souhaité que le service soit accessible aux parents d'enfants de 0 à 12 ans.

Le soutien des partenaires du Sdsf à ce dispositif, permet d'offrir aux familles un service de qualité répondant à leurs besoins à un coût très réduit. Toutefois, le fonctionnement du service de « garde d'enfants à domicile » est onéreux et l'engagement des partenaires ne suffit pas à couvrir la forte demande des familles. Six ans après l'expérimentation du dispositif, l'enjeu est donc au maintien et à la pérennisation de cette offre. Des réflexions sont en cours pour rechercher de nouveaux financements et faire évoluer le service pour réduire les coûts de fonctionnement.

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants gardés	109	147	124	103
Nombre de familles accompagnées	64	77	74	60
Nombre d'heures de garde + accompagnement	5106 heures	5021 heures	5571 heures	5722 heures

Accueil des enfants de familles en situation de précarité et à la prise en compte des besoins spécifiques au sein des EAJE

En lien avec le déploiement des conventions territoriales globales, les collectivités et les partenaires du Sdsf veillent à l'effectivité de l'accueil des enfants de familles en situation de pauvreté et travaillent à la prise en compte des besoins spécifiques des familles (places d'urgence, accueil en horaire atypique...).

Les diagnostics menés sur les Eaje du territoire dans le cadre des Ctg incitent le plus souvent les collectivités à définir des critères d'attribution des places en crèche s'il n'en existe pas de formalisés, à retravailler l'objectivité de ces critères de façon à garantir un accès équitable pour toutes les familles ou à communiquer ces critères aux familles pour une meilleure compréhension du parcours d'attribution d'une place en crèche.

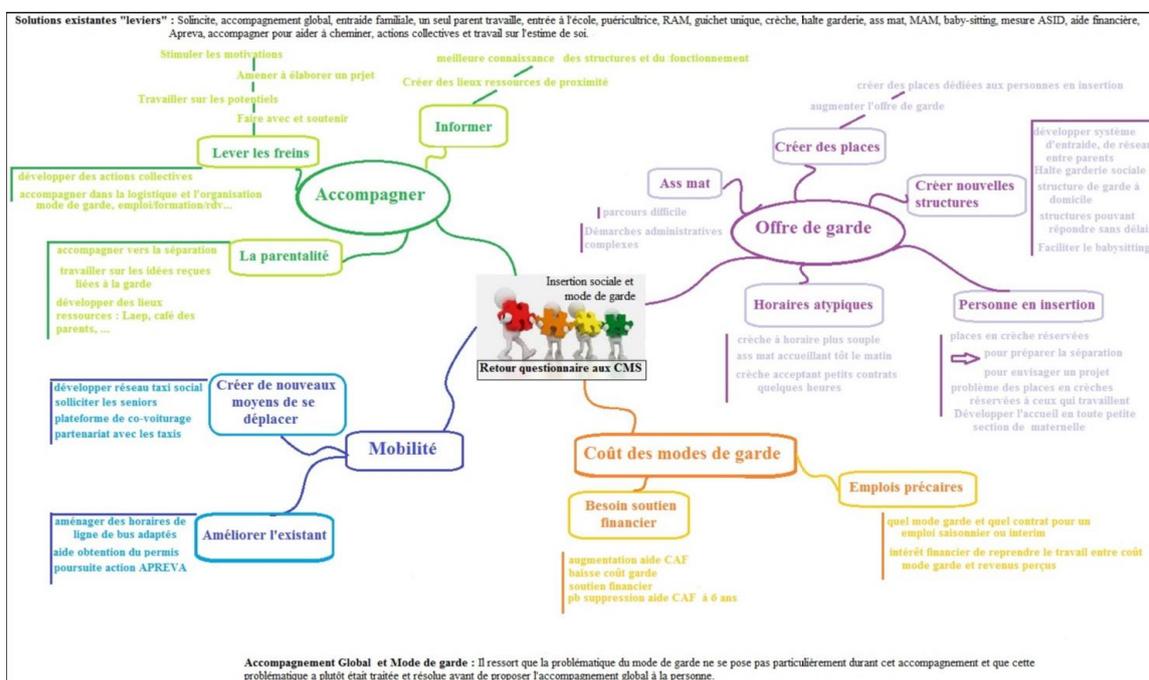
Systématiquement les partenaires incitent les collectivités à mettre en œuvre ou à maintenir fonctionnement de commissions d'attributions des places en Eaje.

En Lot-et-Garonne, 2400 enfants de 0-3 ans vivent dans des foyers à bas revenus, soit 30% des enfants allocataires de 0 à 3 ans.

Les travaux du comité opérationnel :

Diagnostic mené auprès des CMS

Un travail de diagnostic a été réalisé par les pilotes de l'axe auprès des travailleurs sociaux des CMS de l'ensemble du département afin d'identifier de manière plus précises la nature des freins que représentent les modes de garde dans une démarche d'insertion vers l'emploi. Les pilotes ont ensuite réalisé un état des lieux des dispositifs existants sur le territoire pour accompagner les familles afin d'identifier les potentiels manques et mieux communiquer sur les solutions existantes auprès des professionnels de terrain (action 4).



Réflexion sur l'opportunité du déploiement du dispositif national des « crèches à vocation d'insertion professionnelle »

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (VIP) ont été mises en place pour répondre aux difficultés des demandeurs d'emplois à obtenir une place en crèche, rendant compliqué l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai (malgré le quota de 10% de places réservées aux bénéficiaires des minimas sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté)

L'objectif des crèches à vocation à insertion professionnelle est double :

- soutenir l'accueil en crèche des jeunes enfants (0-3 ans)
- favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les parents isolés.

La charte prévoit que l'EAJE réserve des places spécifiques aux enfants des parents éloignés de l'emploi ainsi qu'un accompagnement personnalisé : l'accompagnement global de Pôle emploi qui permet un suivi professionnel intensif joint à un suivi social.

Les modalités pratiques pour obtenir le label sont très précises et parfois jugés trop lourdes par les partenaires et/ou gestionnaires de structures. C'est pourquoi il n'existe aucune structure de ce type à ce jour en Lot-et-Garonne. Toutefois, grâce au renforcement du partenariat entre Pôle emploi et les partenaires du Schéma (initié par les pilotes de cet axe), un groupe de travail a été mis en œuvre début 2020 pour étudier l'opportunité d'une labellisation VIP sur Agen. Le déploiement de ce dispositif sera l'un des objectifs du nouveau Sdsf 2021-2025.

Mise en place de la démarche d'accompagnement global visant à favoriser l'accès au droit et l'insertion professionnelle des usagers

L'accompagnement global est l'une des modalités de suivi des demandeurs d'emploi mise en place en Lot-et-Garonne et qui correspond à un cadre national de lutte contre la pauvreté. La démarche a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux, qu'ils soient ou non bénéficiaires du Rsa, par la mise en œuvre d'une offre de service partenariale conjointe avec le Conseil Départemental et articulée sur les champs emploi et social. Elle doit permettre un accompagnement coordonné entre un conseiller Pôle emploi et un professionnel du travail social et simplifier le parcours du demandeur d'emploi en lui attribuant un conseiller qui veille à la bonne articulation des réponses mobilisées sur les deux champs.

La démarche existait déjà sur le département pour les bénéficiaires du Rsa grâce à un partenariat entre pôle emploi et le Conseil Départemental. Elle a été élargie pour le public non bénéficiaire du Rsa en 2019 grâce à un nouveau partenariat entre Pôle emploi et la Caf. Quatre accompagnements globaux ont été réalisés pour cette première année de mise en route du dispositif (2020).

Etat de l'action : réalisé (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

L'absence de Pôle emploi, acteur incontournable de l'insertion professionnelle, dans les travaux du comité opérationnel lors des premières années a été un frein majeur pour les partenaires membres de cet axe.

Toutefois, sur la 2nd phase de mise en œuvre du schéma, un fort partenariat est en construction entre Pôle emploi et les institutions pilotes de l'axe, en témoigne la réunion du comité opérationnel du 16 janvier 2020 organisée dans les locaux de pôle emploi à Agen et la volonté affirmée de l'institution d'être signataire du Schéma 2021-2025.

L'implication de pôle emploi ouvre la porte à nouvelle perspective pour le prochain Sdsf : déploiement du dispositif crèche AVIP, expérimentation et création d'un parcours pour les personnes en recherche d'emploi et de mode de garde en lien avec la Caf, le Département, la MSA, etc...

Action 4 : Agir sur les conséquences des évènements « déclencheurs » de la vulnérabilité

Objectifs poursuivis :

- Proposer une information et un accompagnement adapté aux familles confrontées à un événement déclencheur d'une situation de vulnérabilité
- Promouvoir les actions mises en œuvre pour ces familles par les partenaires du Schéma départemental des Services aux familles
- Adopter une démarche pro-active en direction des familles fragilisées par ces événements
- Sensibiliser les partenaires locaux sur les difficultés rencontrées par ces familles et les actions engagées sur le département pour y répondre
- Maintenir et renforcer la mise en œuvre des dispositifs de médiation familiale et espace rencontre

Les travaux du comité opérationnel :

Guide pratique de l'accueil d'urgence

Avec l'appui des EAJE et des fédérations, les institutions pilotes de l'axe ont établi un certain nombre de constats :

- 2 textes de loi encadrent et permettent l'accueil d'urgence pour les familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
- l'accueil d'urgence peut être une contrainte pour les structures et les accueillants
- chaque structure déploie cet accueil de manière différente, créant des inégalités sur les territoires et ne facilitant pas l'accueil des enfants
- les demandes recueillies en tant qu'accueil d'urgence ne se résument pas à de l'urgence. Une définition de cet accueil semble donc nécessaire
- les familles les plus vulnérables sont souvent perdues face aux démarches à faire et un accompagnement vers un accueil durable une fois l'accueil d'urgence réalisé est indispensable.

Ainsi, il a été décidé de concevoir un « Guide pratique de l'accueil d'urgence », qui donnerait une définition commune de l'accueil d'urgence, reprendrait les textes de référence prévoyant et encadrant l'accueil d'urgence et l'accueil en surnombre pour les EAJE et émettrait des préconisations pouvant être des pistes de réflexions pour les structures sur cette question.

Le guide a été transmis par mail aux structures. Une réponse individuelle sera apportée aux structures à leur demande

Réalisation d'un guide « Orienter les familles face à un événement déclencheur de vulnérabilité »

Face au constat de la diversité mais du manque de lisibilité des actions à destination des familles, les partenaires ont travaillé dans cette action du SDSF à rendre lisible l'offre proposée dans le département selon des événements de vie identifiés, susceptibles d'être déclencheur de situations de vulnérabilité.

Le document « Orienter les familles » élaboré par les partenaires permet donc de simplifier l'accès à l'information, décloisonner les actions, les rendre lisibles et ainsi proposer un service cohérent aux familles quel que soit le partenaire auquel elles s'adressent.

Le guide s'adresse en priorité aux professionnels qui réalisent un accompagnement social auprès des familles. Il permet d'aller vers un accompagnement plus global de l'évènement de vie en question : monoparentalité, handicap, naissance, mobilité, fracture numérique, etc.

Etat de l'action : réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Les partenaires impliqués dans les travaux de cet axe ont réalisé un important travail de diagnostic des freins et événements fragilisant auxquels les familles peuvent être confrontées. Ils ont ensuite réalisé un état des lieux des nombreux dispositifs portés par les partenaires permettant d'apporter une réponse à ces événements et ont élaboré des outils destinés à rendre lisible l'accompagnement proposé par les institutions.

Afin de garantir l'intérêt des outils développés, les membres du comité opérationnel vont donc devoir s'assurer de leur actualisation régulière, de leur appropriation par les professionnels chargés d'accompagner les familles face à ces événements fragilisant et de bien communiquer l'outil à l'ensemble des professionnels, notamment les travailleurs sociaux.

Enfin, les réflexions en cours pour aller vers « les invisibles » devront aboutir à la proposition d'actions concrètes multi-partenariales en direction des familles. Ces différents points seront travaillés dans le Sdsf 2021-2025, qui fera de l'accompagnement des familles vulnérables l'une de ces priorités.

Documents à joindre au bilan :

- **Guide « orienter les familles »**
- **Guide pratique de l'accueil d'urgence**

Axe 3 : Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou des parents en situation de handicap en milieu ordinaire

Action 5 : Mettre en œuvre un pôle ressources handicap départemental pour favoriser l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

Objectifs poursuivis :

- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs
- Favoriser l'inclusion des enfants présentant des besoins spécifiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Répondre aux besoins et sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels, partenaires)
- Favoriser l'accès aux droits des familles
- Développer des actions contribuant au changement de regard sur le handicap et la différence
- Prévenir et accompagner les parentalités spécifiques (handicap psychique,...)

Les actions :

Renforcement de la politique handicap départementale et déclinaison des enjeux au niveau des territoires, via les conventions territoriales globales (CTG)

La déclinaison du Schéma Départemental des Services aux Familles au niveau local, en CTG signées avec les collectivités a parfois impulsé une réflexion sur le développement d'une vraie politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil en milieu ordinaire, à l'échelle de ces mêmes collectivités. Cette réflexion à l'échelle infra-territoriale est nécessaire en complément des travaux menés dans le comité opérationnel départemental afin d'apporter aux familles une réponse, au maximum sur-mesure par rapport à leurs besoins.

Ainsi, sur les huit collectivités ayant signées des CTG fin 2020, cinq d'entre elles ont fait le choix d'intégrer un axe spécifique au handicap, dont les deux agglomérations du Grand Villeneuvois et de Val de Garonne et la ville d'Agen.

Ponctuellement, des rencontres territoriales sur le handicap ont pu être organisées dans le cadre des travaux préparatoires des CTG ayant pour objectif de réunir les acteurs du handicap et de l'accueil de la petite enfance, afin de réaliser un état des lieux des besoins exprimés et de l'offre, de faire travailler ensemble les professionnels en lien avec les familles et les associations concernées, de définir des circuits d'accès aux services existants, d'organiser des formations...

Les collectivités ont également pu approfondir ou accélérer leurs réflexions sur la structuration d'une stratégie d'accueil locale engagée dans le cadre des CTG grâce au déploiement local de la plateforme Handissimo (ci-après) et à l'animation territoriale qui en a résulté. L'association a ainsi travaillé avec les 3 agglomérations du département afin de référencer les structures d'accueil inscrites dans une vraie démarche d'accueil des enfants en situation de handicap et a accompagné leurs réflexions. Par ce partenariat, 19 crèches et 8 accueils de loisirs, gérés par des collectivités et pouvant être référencés dans Handissimo ont été repérés et un groupe de travail «handicap» a été créé au sein de la CAGV devant conduire à l'identification d'un futur «référént handicap».

Soutien aux projets favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et structuration du pôle ressource handicap départemental

Pour répondre aux difficultés d'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures de milieu ordinaires, les acteurs de terrain et institutions ont mis en avant la nécessité de créer un pôle ressource handicap à l'échelle du département. Ce pôle ressource simplifierait les démarches et favoriserait un accompagnement sur-mesure des familles. Les réflexions sur sa mise en œuvre ont démarré dès la création de comité opérationnel « handicap » en 2017.

Les partenaires ont réalisé dans un premier temps un travail important d'état des lieux sur les solutions existantes, portées par les associations, établissements ou institutions du département. Faute d'un cadre national précis partagé par les institutions et les associations locales, de moyens financiers dédiés et de la complexité de la thématique du handicap, à l'intersection de plusieurs politiques (nécessite une mobilisation du sanitaire, du médicosocial et de l'accueil du jeune enfant et de l'enfant), les partenaires n'ont pas pu mettre en œuvre le pôle ressource sur la période du Schéma.

Toutefois les collectivités et les associations locales se sont mobilisés sur toute la période du Schéma 2016-2020 pour permettre au mieux l'accueil des enfants porteurs de handicap et aller au-devant des familles (craintes, méconnaissance du cadre réglementaire, de l'offre à disposition...). Le Fonds Publics et Territoires de la CAF permet de soutenir ces projets : le volume financier dédié au handicap n'a cessé de croître sur la période du Sdsf.

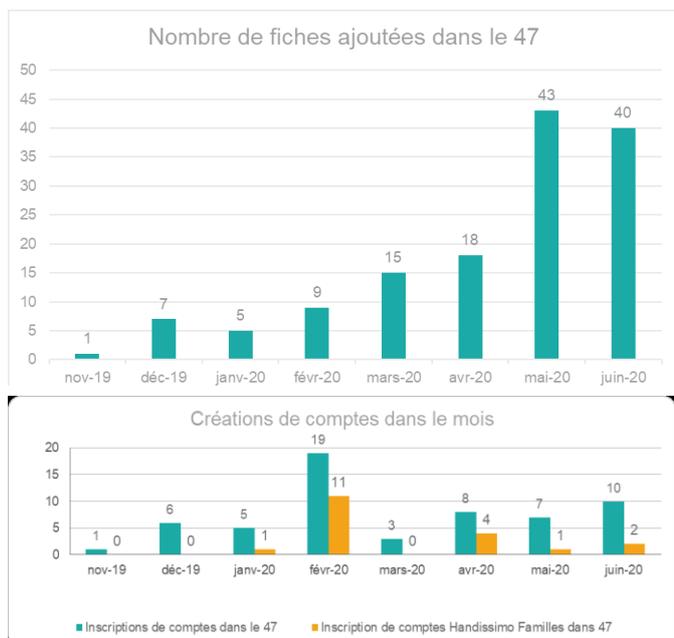
En outre, dès 2019, dans le 2nd partie de mise en œuvre du Schéma, des ajustements nationaux ont conduit à l'incitation au développement des pôles ressources handicap départementaux, sur lequel les acteurs du Lot-et-Garonne travaillaient depuis plusieurs années. Les travaux sur la structuration d'un pôle ressource départemental connaissent un nouvel élan depuis deux ans : un appel à projet spécifique a été lancé en 2020. Bien que reporté à cause de la crise sanitaire, il devrait voir le jour en 2021.

Les travaux du comité opérationnel :

Pilotage et soutien départemental d'actions favorisant l'information des parents d'enfant(s) en situation de handicap : exemple du projet Handissimo

Les institutions partenaires du Sdsf (notamment la Caf 47 et le Conseil Départemental via la MdpH et la Pmi) ont décidé d'apporter leur soutien au projet de déploiement de la plateforme nationale Handissimo : une plateforme collaborative en ligne, recensant les « solutions » près de chez soi (accueil, répit, loisirs, établissements spécialisés, professionnels libéraux, etc...). Ce projet a été conduit avec la présence d'une chargée de mission territoriale, basée en Lot-et-Garonne, de novembre 2019 à juillet 2020 et continue grâce à la mobilisation des institutions du Sdsf et des acteurs locaux. Il doit permettre à terme de simplifier de manière significative le parcours des familles d'enfants porteurs de handicap et de faciliter leur accueil en milieu ordinaire. Le projet correspond en ce sens au contexte territorial et aux enjeux identifiés par les signataires du Sdsf 2016-2020.

Ces enjeux étaient de structurer la politique départementale en matière de handicap et de constituer un pôle ressources départemental sur le handicap : la plateforme Handissimo vient donc en appui et sera un outil pour le futur pôle ressource du département. Elle permet en effet de simplifier l'accès à l'information pour les familles, de les orienter vers des solutions vraiment adaptées à leur besoin et joue un rôle d'animation territoriale important en s'articulant avec tous les acteurs locaux.



Le projet a été présenté dans les différentes instances existantes : COMEX, CTS, comité opérationnel et à l'ensemble des institutions et des acteurs locaux (associations, établissements spécialisés, etc...) le 11 février 2020 au Département en présence de 80 partenaires.

En juillet 2020, 243 « solutions » étaient référencées sur la plateforme, (environ 150 structures).

L'outil Handissimo a également été présenté à 9 reprises à des associations de familles ou collectifs d'associations et un « apéro-parents » a été organisé. 65 parents environ ont participé à ces temps d'échanges.

Pendant le confinement et la crise du Covid-19, Handissimo s'est mobilisé en recensant les actions mises en œuvre par les acteurs au niveau du Lot-et-Garonne : répit parental, plateforme d'écoute, de soutien psychologique, etc... Une communication a ensuite été faite aux familles via la plateforme en ligne et par mail aux 1530 familles bénéficiaires de l'AEEH avec l'appui de la CAF.

Indicateurs de résultats

- 8 CTG signées dont 5 contiennent un axe de travail spécifique à l'accueil des enfants en situation de handicap (62,5%)
- 243 « solutions » référencées sur la plateforme Handissimo
- 80 acteurs locaux présents à l'évènement de lancement de la mission de déploiement de la plateforme Handissimo
- Actions handicap financés dans le cadre du Fonds Publics et Territoires de la CAF :
 2019 : 13 projets - ≈ 166 448€
 2018 : 13 projets - ≈ 106 000€
 2017 : 16 projets - ≈ 78 000€

Etat de l'action : partiellement réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Malgré un état des lieux très complet réalisé lors des réunions du comité opérationnel par les acteurs du territoire, le pôle ressource handicap départemental n'a pu être mis en œuvre sur la période du Schéma 2016-2020. La thématique du handicap est à l'intersection de plusieurs politiques et nécessite pour sa mise en œuvre une mobilisation du sanitaire, du médicosocial et de l'accueil du jeune enfant et de l'enfant. Un enjeu majeur du Sdsf 2021-2025 sera la mobilisation de l'ensemble des institutions et des partenaires et des acteurs concernés autour de ce projet. Ce sera aussi la condition sine qua non à son bon fonctionnement.

C'est en ce sens, et sur base du cadre délivré par la caisse nationale d'allocations familiales que les partenaires ont relancé les réflexions sur les contours du pôle ressource handicap en 2019 et 2020.

La dynamique a toutefois été interrompue par la crise sanitaire et sera relancée au 2nd semestre 2020 pour une mise en œuvre du pôle ressource handicap en 2021.

Les enjeux concernant le handicap seront donc nécessairement au cœur du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025 : création et montée en charge du pôle ressource handicap, poursuite du projet Handissimo visant à simplifier l'information aux familles, travail avec les collectivités pour la mise en œuvre de politiques locales sur le handicap (en lien avec le pôle ressource), détection précoce du handicap, accompagnement des familles et des professionnels sur les territoires, etc. Les points à aborder et axes d'amélioration sont nombreux et nécessiteront d'être prioritaires dans le temps.

L'accompagnement des parents en situation de handicap a été un peu abordé mais n'a pas été traité dans le cadre des groupes de travail du SDSF.

Les instances de coordination départementale au sein de la MDPH en lien avec la PMI, la CAF et l'ARS DD47 (qui font partie de la commission exécutive de la MDPH) seront à maintenir.

Action 6 : Développer une approche partagée de la qualité d'accueil du jeune enfant (0-6 ans)

Objectifs poursuivis :

- Renforcer la qualité de la prise en charge des enfants adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs familles
- Favoriser les échanges de pratiques des professionnels des différents modes d'accueil (accueil individuel et collectif, y compris la préscolarisation des enfants de 2 à 3 ans)
- Poser les bases d'une réflexion commune et d'un cadre de référence transversal de la qualité de l'accueil du jeune enfant

Les travaux du comité opérationnel :

La notion de qualité d'accueil étant complexe à appréhender et à mesurer, les partenaires membres du comité opérationnel ont d'abord travaillé à poser les bases d'une approche commune de la qualité d'accueil du jeune enfant. Ils ont ensuite élaboré 8 fiches actions, afin de favoriser les échanges de pratiques des professionnels des différents modes d'accueil, le renforcement de la qualité de la prise en charge des enfants en fonction de leurs besoins, et ceux des parents, etc...

La diversité et la richesse des partenaires présents dans le comité opérationnel (éducation nationale, professionnels Pmi, organismes de formations professionnelles, professionnels petite enfance de collectivités, Ars, Caf, docteurs...) ont permis de développer une approche transversale de la notion de qualité d'accueil et de couvrir dans cet axe, un large champ de thématiques.

Les membres du comité étant fortement mobilisés par ailleurs, une priorisation des travaux a logiquement été nécessaire. Certaines fiches actions ont davantage été mise en œuvre que d'autres sur la période.

Fiche action 1 : Accueillir l'enfant de 2 ans en écoles maternelles : quelle collaboration avec les partenaires ?

Dans le cadre du Sdsf, l'Education nationale et les services de PMI ont co-construits plusieurs sessions de formation conjointes enseignants / ATSEM, avec l'intervention d'infirmières puéricultrices de PMI pour échanger sur des objectifs précis tels que la connaissance des besoins des enfants de 2 ans, la propreté ou la relation aux parents. Ces formations se sont arrêtées depuis la rentrée scolaire 2019 avec l'arrivée des 3 ans de façon obligatoire et les modifications de recrutement sur ces postes spécifiques au sein de l'EN.

Fiche action 2 : Penser et faire vivre un projet d'accueil

Les services PMI ont élaboré une grille d'autoévaluation sur la qualité de l'accueil en EAJE, transmise aux EAJE avant la visite de l'infirmière puéricultrice de PMI permettant d'aborder l'ensemble des critères qualités nécessaires à un fonctionnement de qualité.

Fiche action 3 : Psychologue : son rôle dans l'accueil du jeune enfant

A mettre en œuvre.

Fiche action 4 : Accompagner la santé et le développement de l'enfant de 2 ans en école maternelle

Axe bousculé par l'obligation de la scolarisation des enfants de 3 ans en maternelle depuis la rentrée 2019 qui a priorisé cet accueil. Fiche action à adapter.

Fiche action 5 : Prendre en compte la santé environnementale dans tous les lieux d'accueil de jeunes enfants

L'exposition à certains facteurs environnementaux est de plus en plus suspectée dans l'apparition de maladies chroniques et de troubles de la santé, particulièrement chez les jeunes enfants plus vulnérables. Dans ce cadre, la prise en compte des facteurs liés à la présence de plomb, d'amiante (réalisation des diagnostics obligatoires) ou de moisissures aux domiciles des assistantes maternelles sera prise en compte dans le cadre de l'agrément donné par les services de la PMI.

Par ailleurs, plusieurs outils ont été élaborés conjointement par les partenaires SDSF à destination des établissements d'accueils du jeune enfant.

En 2017 et 2018, sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, une étude et un guide de recommandations sur les bonnes pratiques concernant la ventilation des locaux, les produits d'entretien et d'hygiène, les produits de loisirs créatifs et les contenants alimentaires, dans un objectif de promotion d'un environnement du jeune enfant favorable à sa santé, ont été réalisés. Ce guide « Recocrèche » a été présenté et distribué à l'ensemble des professionnels de la petite enfance sur le département (professionnels des EAJE, des ALSH maternels, des assistants maternels, des MAM-RAM, des gardes à domiciles, de l'accueil périscolaire...).

Une EAJE volontaire du territoire de Val de Garonne Agglomération a par la suite été accompagnée tout au long d'une année, pour permettre la bonne application des conseils de ce guide, sur les achats des produits, et devenir référent en la matière au niveau départemental.

Des ateliers pédagogiques, ateliers Nesting, ont été dispensés à l'attention des professionnels de la petite enfance sur différents territoires, pour mieux formaliser les conseils du guide Recocrèche : apprendre à lire les étiquettes des produits et savoir les substituer si nécessaire par des produits plus sains. Les produits dans les EAJE étant achetés via des marchés publics gérés par les collectivités, un premier guide pratique pour l'intégration des enjeux de la santé environnementale dans les marchés publics concernant les achats des produits de nettoyage a été diffusé à toutes les EPCI.

En complément, les puéricultrices de PMI ont élaboré des fiches sur la santé environnementale à destination des assistantes maternelles reprenant les conseils du guide mais adaptés au contexte professionnel des assistantes maternelles et animent, en lien avec l'association Au Fil des Séounes, des ateliers Nesting sur tous les territoires via les Ram. Ces ateliers sont travaillés avec les collectivités dans le cadre des conventions territoriales globales et des contrats locaux de santé.

Enfin, une pièce de théâtre, outil de sensibilisation sur l'impact des différents produits présents autour de l'enfant, a également été proposée à l'attention des assistantes maternelles du secteur de Val de Garonne Agglomération.

Fiche action 6 : Organiser une journée interprofessionnelle : journée d'échanges et de partages sur la prise en charge de l'enfant de 0 à 6 ans

A mettre en œuvre : journées à organiser sur la période du Sdsf 2021-2025.

Fiche action 7 : Création d'un outil commun : charte qualité 47

Fiche action abandonnée du fait de la publication d'une charte nationale.

Fiche action 8 : Proposer des formations aux professionnels de la petite enfance

Cette action a particulièrement été travaillée par le comité opérationnel. L'objectif est d'organiser des sessions de formations communes, à destination des assistants maternels et des professionnels EAJE avec pour thème le 3ème principe de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : « je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Les groupes seront composés de 15 personnes (5 agents territoriaux/5 associatifs /5 assistants maternels). Cette formation a été préparée en partenariat avec les organismes de formations professionnelles, les agents de collectivités, la Pmi et l'éducation nationale entre autre (non exhaustif). L'objectif dans un 2nd temps sera d'ouvrir ces formations aux enseignants.

Ces sessions devaient être proposées par l'ACEPP 33/47 les 5,6 et 27 juin 2020 à titre d'expérimentation, puis généralisées à l'ensemble des territoires dès 2021 : deux à trois sessions par an pourraient être organisées. En raison de la crise sanitaire, les sessions ont dues être annulées.

Etat de l'action : réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Cette action est d'une grande richesse en termes de partenariats et de focales abordées. Toutes les thématiques qui ressortent de la notion qualité d'accueil du jeune enfant ne peuvent pas être traitées de façon approfondies sur le temps d'un Schéma : cette thématique sera traitée dans le Schéma 2021-2025 en continuité avec les travaux engagés depuis 2016.

La mobilisation de tous les partenaires permet de lever les freins pour la mise en place de certaines actions. Sur la mise en place des formations interprofessionnelles par exemple, la question des différents statuts des professionnels d'accueil (agents de collectivités, assistants maternels, etc...) a longtemps été un frein pour le groupe de travail. Le Schéma Départemental des Services aux Familles permet d'apporter un cadre d'expérimentation aux différents partenaires institutionnels, permettant de passer outre ces freins et proposer des actions concrètes, ici aux professionnels de la petite enfance.

Sur la période du prochain Schéma, cette action sera renforcée et travaillée en complémentarité avec une autre action « Accompagner à la professionnalisation et promouvoir les métiers de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse ».

Action 7 : Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles

Objectifs poursuivis :

- Favoriser une meilleure appropriation par les professionnels de la petite enfance et leurs partenaires des publics et situations couverts par la notion de « besoins spécifiques »
- Sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels des EAJE et partenaires) sur les besoins de ces publics et les leviers mobilisables pour y répondre
- Soutenir les projets visant à adapter l'offre d'accueil et accompagner les familles dans la définition et la prise en compte de leurs besoins
- Accompagner les familles vers un mode de garde pérenne

Les travaux du comité opérationnel :

Organisation de réunions territoriales pour affiner le besoin d'accueil en horaires atypiques

S'agissant de l'accueil en horaires atypiques et bien que les études menées en 2016 au moment de l'élaboration du Sdsf, révélaient un vrai besoin au niveau des parents du Lot-et-Garonne (15% des parents avant 7h30 le matin et 17% après 19h le soir), il reste difficile d'appréhender la demande réelle, qui serait de fait mobilisée en cas d'un élargissement de l'offre d'accueil en horaires atypiques.

Les partenaires du Sdsf ont donc fait le choix dans un premier temps d'affiner le besoin des parents, selon les territoires, en organisant des rencontres territoriales (sur Agen, Villeneuve et Marmande) en présence des acteurs porteurs d'une offre en horaires atypiques : EAJE, garde à domicile, assistante maternelle (via les RAM).

Il est ressorti de ces rencontres certaines réponses et certaines problématiques : des besoins plutôt en semaine tôt le matin ou tard le soir, la difficulté à accueillir les enfants de plus de 6 ans ou encore le manque de communication sur l'offre existante, qui expliquerait en grande partie une faible sollicitation des parents auprès des structures, notamment de garde à domicile.

Dans la continuité de ce diagnostic, les membres du comité opérationnel ont fait le choix de travailler sur l'accès à l'information, aux réponses existantes non mobilisées souvent par méconnaissance :

- Elaboration d'une plaquette d'information à décliner par territoire précisant toutes les réponses mobilisables pour accéder à des accueils en horaires atypiques
- Diffusion de l'info aux RAM et aux points infos familles des collectivités : à mettre en œuvre

Réflexion sur la mise en œuvre d'un accueil en horaires atypiques

Dans un 2nd temps, les partenaires du Sdsf ont travaillé à une solution d'accueil en horaires atypiques qui permettrait de répondre au besoin des parents : accueil avant 7h30 et après 19h, y compris des enfants de plus de 6 ans, question du ramassage scolaire, etc... Pour chaque solution d'accueil identifiée, les partenaires ont mis en avant les freins et les avantages qu'elle implique : MAM en horaire atypique, ALSH périscolaire en horaire atypique, garde regroupée entre plusieurs familles, EAJE en horaire atypique, assistants maternels embauchés par une collectivité...

A ce jour aucune solution n'a été mise en œuvre ou n'a fait l'objet d'une étude approfondie. Les réflexions pourront être approfondies à l'échelle des collectivités dans le cadre des conventions territoriales globales.

Etat de l'action : partiellement réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

De nombreux freins pour la mise en œuvre de réponses aux besoins d'accueil en horaire atypique des familles par les institutions : complexité des réglementations, coût des structures fonctionnant sur des horaires atypiques, difficultés à évaluer la demande réelle, contexte local du département (faible densité de population, problématiques liées au transport...)

Cette action sera reconduite dans le Sdsf 2021-2025, dans la continuité des travaux engagés par le comité opérationnel. Il s'agira notamment de mettre en œuvre une stratégie de communication sur les réponses existantes localement et d'approfondir l'opportunité de mise en œuvre d'un accueil en horaire atypique, en levant les freins identifiés.

La déclinaison locale du Schéma en Conventions Territoriales Globales doit permettre d'approfondir les réflexions sur l'accueil en horaires atypiques à l'échelle des collectivités, échelle la plus pertinente pour apporter une réponse au besoin des familles.

Action 8 : Développer l'accompagnement des Maisons d'assistant(e) maternel(le)s (MAM)

Objectifs poursuivis :

- Développer l'information des parents et partenaires locaux sur le cadre de référence des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
- Mieux accompagner les projets de MAM pour consolider leur développement, garantir la qualité de l'accueil pour les familles et concourir à la diversification des modes d'accueil sur les territoires

Les actions :

Actuellement, 52 MAM sont ouvertes sur le département (37 de plus qu'en 2016) et de nombreux projets émergent sur le territoire. Chaque porteur de projets est reçu en amont en présence des partenaires institutionnels (CD47, CAF, MSA, RAM) pour présentation de leur projet et accompagnement dans la création d'une MAM. Cela se traduit par une discussion autour de différents thèmes tels que l'étude de besoin du territoire d'implantation de la MAM, les budgets de fonctionnement et d'investissement, l'association, la charte de qualité, le règlement interne, le projet d'accueil, le local, etc...

Les travaux du comité opérationnel :

Etat des lieux auprès des professionnels travaillant en MAM

Pour réaliser ce diagnostic des besoins auprès des professionnels, des soirées ont été organisées sur les 3 territoires d'Agen, Marmande et Villeneuve afin d'échanger sur les thématiques suivantes :

- Communication interne et externe
- Délégation d'accueil, gestion des absences
- Echanges de pratiques « travailler ensemble »
- Formation et type d'accompagnement souhaité

Ces rencontres, avec un fort taux de participation, ont fait apparaître un souhait de rencontres fréquentes entre les MAM pour poursuivre le travail engagé (travail sur le collectif, sans encadrement ni hiérarchie, responsabilité individuelle, notion de délégation d'accueil, etc).

Plusieurs outils ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration suite à ces rencontres :

- une fiche technique à l'attention des porteurs de projets de MAM (en cours de réalisation) en complément du guide ministériel
- une communication sur la définition et le fonctionnement d'une MAM auprès des élus du territoire et des parents (Formation aux élus sur les MAM par l'intermédiaire du Centre de gestion 47)
- une médiation pour les MAM (à mettre en œuvre - par l'intermédiaire des animatrices de RAM éventuellement)

Indicateurs de résultats

- 15 MAM en activité en mars 2016 en Lot-et-Garonne
- 52 MAM en activité en mars 2020 en Lot-et-Garonne (+37 MAM en 4 ans)

Etat de l'action : partiellement réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action

La mobilisation des professionnels de MAM a été bonne en soirée mais il est difficile pour eux de se mobiliser en temps de journée.

Les journées territoriales, malgré le succès qu'elles ont rencontré auprès des professionnels, ont donc été organisées sur une seule session en 2018 et n'ont pu être renouvelées. Le format est pourtant intéressant : il permet de proposer aux MAM un accompagnement après la création de la structure tandis que l'accompagnement actuel des institutions se fait avant tout en amont de la création. Le Schéma Départemental peut permettre d'apporter le cadre adéquat à cet accompagnement. Cette action sera donc maintenue dans le Sdsf 2021-2025, avec un focus post-crétion.

Action 9 : Favoriser la transition vers l'école

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'élaboration et l'appropriation d'un cadre de référence partagé sur les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école
- Encourager le développement de classes et d'actions passerelles, favorisant d'une part la transition vers l'école, et d'autre part, l'articulation entre les différents temps d'accueil de l'enfant durant la journée
- Sensibiliser les acteurs locaux et départementaux sur les enjeux de l'accueil des enfants de 2 à 4 ans à l'école

Mise en place de Comité de pilotage sur Agen et sur Villeneuve/Lot, visant à favoriser l'appropriation d'un cadre partagé

Localement, des comités de pilotage ont été instaurés en partenariat entre les différentes institutions afin de coordonner les actions territoriales et celles de l'éducation nationale mais également pour favoriser l'appropriation du cadrage départemental.

Il s'agit lors de ces COPIL d'aborder :

- l'organisation de commissions d'inscriptions,
- la présentation par l'éducation nationale d'un bilan quantitatif et qualitatif de chaque dispositif,
- l'échéancier de l'année (campagne d'inscription, accueil des familles par les directeurs...),
- les conventions avec les crèches pour favoriser la scolarisation de ces jeunes enfants.

Dans le cadre de ce partenariat, une plaquette d'information personnalisable (Site DSDEN47) est mise à disposition des communes et des écoles accueillant les dispositifs à destination des parents.

Documents à disposition sur le site de la DSDEN47 (Projet, textes institutionnels...)

Visite des dispositifs des moins de trois ans par les conseillères pédagogiques

Concernant le suivi annuel des dispositifs :

Un projet de scolarisation est renseigné par l'équipe enseignante de l'école accueillant le dispositif et est envoyé à la circonscription. Ensuite, les conseillères pédagogiques font une visite de classe. Au terme de celle-ci, un bilan est rédigé à la fois sur le plan quantitatif (fréquentation, durée des journées de scolarisation...) et sur le plan qualitatif (aménagement, propositions pédagogiques attendues pour des enfants de moins de trois ans, relations aux familles...).

Concernant l'information à destination des enseignants :

Sur le site de la DSDEN 47, un certain nombre de ressources est à disposition des enseignants comme les textes officiels, les projets de scolarisation, des ressources nationales et départementales.

Etat de l'action : partiellement réalisée

Action 10 : Assurer une cohérence éducative par le développement de projets éducatifs territoriaux de qualité

Objectifs poursuivis :

- Assurer la généralisation de Projets éducatifs territoriaux de qualité
- Accompagner les territoires et renforcer la formation des acteurs
- Contribuer à la diversification des acteurs associés au pilotage de ces projets, y compris les parents ou leurs représentants
- Veiller à la qualité et la lisibilité de l'information pour les familles

Les actions

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD)

L'aménagement des rythmes éducatifs a fortement impacté les organisations familiales, induit de nouveaux comportements, réinterrogé les différentes activités éducatives à l'échelle communale, intercommunale voire au-delà. Les PEDT doivent permettre de garantir une continuité éducative entre les enseignements (projet d'école) et les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les partenaires du Schéma, au travers du Groupe d'Appui Départemental (GAD) proposent d'accompagner les collectivités pour élaborer et mettre en œuvre des PEDT de qualité, qui favorisent le développement personnel de l'enfant et son épanouissement, prennent en compte les besoins des familles et impliquent l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Les travaux du Groupe d'Appui Départemental :

Le GAD s'est principalement attaché à l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre d'un projet éducatif cohérent.

Au cours de leurs rencontres trimestrielles, les travaux des membres du GAD se sont ainsi concentrés sur :

- La promotion des PEDT, avec l'organisation de rencontres territoriales
- L'information et l'accompagnement des collectivités signataires
- Le suivi réglementaire
- L'accompagnement à l'évaluation et au renouvellement des projets triennaux.

Généralisation et pérennisation des PEDT

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 95% des communes avec école se sont engagées dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes avec une organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées, le déploiement de Temps d'Activités Périscolaires et d'accueils périscolaires avant et après la classe. Cette forte implication des territoires a supposé une mobilisation massive des acteurs du champ de l'animation et du secteur associatif qu'ils soient sportifs ou culturels, bénévoles, salariés voire auto-entrepreneurs.

Les différents décrets d'assouplissement de la loi de Refondation de l'Ecole ont fortement impacté l'organisation territoriale. En effet, 167 communes avec école, soit 80% ont choisi le retour à la semaine de 4 jours. La dynamique territoriale s'est malgré tout maintenue avec 123 communes couvertes par un PEDT en 2017-2018, soit 59% des communes avec école.

Depuis 2019 le déploiement du Plan Mercredi a pour objectif de maintenir une offre sur les territoires le mercredi et notamment des accueils de loisirs de qualité. L'accompagnement des territoires a permis à 90 communes avec école de proposer un PEDT labellisé Plan Mercredi. Ainsi 44% des territoires restent engagés dans une démarche de projet éducatif.

Les partenaires du GAD ont également proposé aux EPCI de travailler un projet à l'échelle intercommunale afin de valoriser l'implication des structures de loisirs et coordonner les projets locaux. Ainsi, 7 EPCI sur 12 ont opté pour un PEDT intercommunal en 2019. Cette dynamique intercommunale tend à se généraliser en Lot-et-Garonne en complémentarité de déploiement des Conventions Territoriales Globales.

Accompagnement des territoires et formation des acteurs

Les membres du GAD se sont principalement attachés à la création d'outils et à la diffusion de ressources pour les collectivités et les acteurs éducatifs locaux :

- Un guide d'accompagnement à la rédaction d'un PEDT.
- Un outil à destination des élus et directeurs d'accueils de loisirs : l'Essentiel de la Règlementation des Accueils Périscolaires édité à 1500 exemplaires et diffusé à l'ensemble des collectivités et associations organisatrices. Ce guide a connu une seconde édition dès le déploiement du Plan Mercredi sur les territoires.
- Un livret spécifiquement dédié à la mise en œuvre du Plan Mercredi.

Chaque année, à l'occasion d'une campagne d'information en vue du renouvellement des PEDT, les membres du GAD organisent des réunions territoriales. Présidées par les sous-préfets d'arrondissement, elles sont l'occasion d'animer un temps d'échange de pratiques pour les territoires, tout informant des modalités d'évaluation et de renouvellement des PEDT. Les membres du GAD participent également en fonction des spécificités territoriales aux comités de pilotage locaux afin de soutenir la démarche partenariale initiée par les communes signataires.

Dans le cadre de la formation continue des animateurs et directeurs d'accueils de loisirs, les contenus des formations ont été définis avec les partenaires en vue de favoriser la qualité éducative des accueils périscolaires. Depuis 2016, la DDCSPP de Lot-et-Garonne propose un programme de formation accessible à tout personnel d'animation ou bénévole investi dans la mise en œuvre des PEDT.

12 à 15 sessions par an, organisées par arrondissement et prenant en compte les contraintes horaires des équipes d'animation, ont permis à plus de 450 directeurs et animateurs de bénéficier d'un temps de formation adapté à leurs problématiques quotidiennes.

La généralisation des PEDT et la multiplication des décrets d'assouplissement ont supposé de nombreux réajustements et un temps important dédié à l'accompagnement technique et pédagogique des territoires. Ainsi la diversification des thématiques abordées, telles que l'accueil des enfants de moins de 3 ans ou des enfants en situation de handicap, les activités physiques ou culturelles, n'ont pas été abordées aussi précisément que souhaité.

Etat de l'action : réalisée (à poursuivre)

Freins rencontrés et perspectives de l'action :

- Pérenniser les temps de rencontre par arrondissement afin d'évaluer les actions et accompagner le renouvellement de la convention triennale.
- Inscrire les PEDT dans les axes de déploiement des Conventions territoriales Globales
- Développer les PEDT intercommunaux
- Maintenir une offre de formation continue et un outillage pour les acteurs locaux
- Instaurer un comité technique, déclinaison du GAD, afin que puissent être associés selon les besoins les acteurs du champ de l'enfance, la petite enfance, du sport et de la culture.

Action 11 : Animer et outiller le réseau des professionnels des services aux familles à l'échelle départementale et territoriale

Objectifs poursuivis :

- Animer le réseau départemental et faire émerger des référents territoriaux
- Favoriser la mise en synergie des acteurs à l'échelle départementale et des territoires sur le champ de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de la santé et de la jeunesse,
- Encourager et appuyer les initiatives locales
- Impulser une dynamique participative sur les territoires
- Développer la transversalité et favoriser le décloisonnement des champs d'intervention

Les actions :

Accompagnement et soutien aux réseaux de professionnels des services aux familles au niveau départemental :

Lors des travaux menés en 2016 dans le cadre de l'élaboration du SDSF, les acteurs de terrain ont mis en avant le fait que la méconnaissance des missions et des champs d'intervention de chacun ne favorise pas une orientation et un accompagnement adaptés des familles, ainsi que le manque d'espaces de partages d'expériences et de ressources pour les professionnels. Les partenaires du Schéma ont donc souhaité s'impliquer afin soutenir les acteurs dans une démarche de mise en réseau à l'échelle du département ou sur les territoires. Plusieurs réseaux d'acteurs départementaux ont émergé ou se sont consolidés depuis 2016 : le réseau Familles 47 and Co pour les acteurs Reaap, animé par la CAF jusqu'en 2020 (puis délégation de l'animation moyennant financements), réseaux des animateurs de Ram (auto-géré), professionnels des accueils collectifs de mineurs (animation DDSCPP et à partir de 2019 par les Francas, avec financements Caf et Ddcsp), réseau CLAS (animation Ligue de l'Enseignement avec financements Caf, Agglomération d'Agen, Ddcsp), émergence du réseau EVS/CS... (Cf action 1)

Accompagnement et soutien aux réseaux de professionnels des services aux familles au niveau local :

Au niveau local (souvent à l'échelle d'un EPCI avec le soutien des institutions), plusieurs réseaux sont nés de la volonté des acteurs du territoire d'une meilleure interconnaissance avec leurs pairs. C'est notamment le cas du réseau territorial parentalité et services aux familles en Albret (animé par Albret Communauté et cofinancé par la CAF), des cafés partenaires locaux d'Agen (animés par les centres sociaux), de CC Fumel - Vallée du Lot et CC BHAP (animés par les CMS), ou de différents groupes de travail locaux dans le cadre des contrats locaux de Santé, du REAAP etc. Les objectifs et la gouvernance sont propres à chaque réseau en fonction des volontés des acteurs locaux ou des moyens consacrés à l'animation des réseaux.

Organisation d'actions et d'accompagnements collectifs départementaux, favorisant la rencontre entre les acteurs :

Les institutions signataires du Schéma veillent à organiser régulièrement des temps forts (formations, conférences, accompagnement collectifs, etc). Ces journées sont réclamées par les acteurs car elles constituent des moments privilégiés de rencontres entre professionnels :

- les formations Laep (prémices du réseau – Cf action 1) et Ram (financées par la Caf), la rentrée des familles 2017, les journées des acteurs Reaap en 2017 et 2019, les accompagnements collectifs en partenariat avec BGE pour les crèches et les Alsh... (co-financés par la Caf et le DLA) sont autant d'évènements permettant de favoriser la mise en

synergie entre les acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de la santé et de la jeunesse. Les partenaires institutionnels apportent donc une réponse aux attentes des partenaires locaux en termes d'interconnaissance, de partenariat, de partages d'expériences et de ressources.

- La Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles le 28 mai 2019, a permis de réunir plus de 270 acteurs afin de présenter le bilan intermédiaire du Schéma et a fortement contribué à lever le cloisonnement entre les divers champs professionnels. Aussi, à la fin d'une après-midi consacrée à un « forum des services aux familles », l'ensemble des professionnels a demandé à ce que ce type d'évènement soit reconduit annuellement.



Déploiement

Les CTG ont pour objectifs de décloisonner et d'articuler les interventions de chacun, de renforcer les coopérations entre acteurs, la mutualisation des moyens, et de créer une culture commune. Un référent par CTG doit être identifié.

Fin 2020, 8 CTG ont été signées, dont 6 à une échelle intercommunale. Au niveau local, des dispositions ont été prises afin d'inciter les collectivités à s'engager pleinement dans la démarche de transversalité et de décloisonnement qu'implique la signature d'une convention territoriale globale. Les partenaires du Schéma ont ainsi travaillé à :

- La création d'une charte et d'un label « Comité territorial de service aux familles » (CTSF), pour identifier et valoriser les instances de pilotage des CTG qui s'appuient sur une réelle démarche participative locale et de mise en synergie des acteurs.
- La mise en place de manière expérimentale en 2019 et pérennisation à partir de 2020 d'Enveloppes financières locales déléguées aux CTSF labélisés, facilitant la mise en œuvre des orientations des CTG et l'émergence d'initiatives locales.

Les travaux du comité opérationnel :

A l'échelon départemental, la mise en place d'une dynamique partenariale s'est traduite par la mise en place d'instances techniques (Cotech) et de pilotage (Copil) du SDSF, dont la Caf assume l'animation et le secrétariat. Ces instances regroupent les 11 signataires du Schéma et a permis :

- Le suivi partagé des travaux des différents groupes
- Une meilleure connaissance des interventions de chacun
- La mise en place d'habitude de travail collaborative

- La réalisation de temps forts partenariaux, telle que la conférence des familles

A l'échelon territorial, les comités et réseaux territoriaux des services aux familles (CTSF), tels qu'imaginés dans cet axe du Sdsf, correspondent étroitement aux instances de pilotage et de gouvernance qui se mettent en place progressivement sur les territoires dans le cadre des Conventions territoriales Globales (CTG). Il en va de même pour la fonction de « référent territorial », dont les missions relèvent du coordinateur CTG. Le lien entre ces deux instances étant d'autant plus resserré, qu'un des objectifs de la CTG est de décliner au niveau local les orientations du SDSF.

Ainsi, pour éviter de créer des doublons et de rajouter au mille-feuilles des dispositifs, une instance supplémentaire, il a été décidé, au sein du comité opérationnel axe 6, de s'appuyer sur le déploiement des instances de pilotage des CTG et des personnes qui seront en charge de leur suivi, pour favoriser une animation territoriale transversale et une mise en réseau départementale.

De ce fait, l'objectif de lancer un appel à projet pour créer des comités et des référents territoriaux des services aux familles, s'est transformé en un objectif d'inciter les instances de pilotage des CTG à adopter un fonctionnement de type participatif, qui prévoit transversalité, co-construction et décloisonnement, ainsi que d'identifier un référent/coordonateur CTG par territoire.

Pour ce faire, le comité opérationnel axe 6 du Sdsf a travaillé sur :

- la définition de ce qui est attendu d'un organe de gouvernance CTG en adéquation avec l'esprit de l'axe 6 du SDSF,
- la manière de valoriser les instances qui mettent en œuvre ces préceptes ou d'inciter celles qui ne le faisaient pas à « aller vers »
- les moyens qui pourraient être affectés pour faciliter la mise en place d'une dynamique participative et des projets innovants

De ces travaux de réflexion, il en résulte :

- La **création d'une charte** définissant les objectifs, le modus opérandi, le rôle, les valeurs, et la composition souhaitée des comités territoriaux de services aux familles (CTSF)
- La **création d'un label** permettant aux instances de gouvernance CTG d'être repérées en tant que CTSF
- La **création d'Enveloppes Financières Locales (EFL)** déléguées aux CTSF, sous condition de labélisation, ayant pour objectif d'apporter des moyens pour faire vivre les projets locaux inscrits dans la CTG.

Expérimentées sur l'année 2019, ces enveloppes sont reconduites en 2020.

Indicateurs de résultats

Années	Nombre de CTG signées	Nombre d'instances labélisées Comité territorial de Services aux Familles et nombre de référent territoriaux (= coordinateurs CTG)	Taux de population couverte
2016-2017	Phase préparatoire		
2018	2	2	16,8%
2019	6	6	50%
2020	8	6	61,62%

Etat de l'action : réalisée (à poursuivre)

L'action est en cours de réalisation : un cadre a été défini et le déploiement des conventions territoriales globales est bien amorcé. Toutefois la mise en place des comités et référents territoriaux n'est pas encore effective sur tout le département et elle ne constitue que la première phase de l'objectif du groupe de travail axe 6, la deuxième étant la mise en réseau des référents territoriaux.

Freins rencontrés et perspectives de l'action :

Nous pouvons constater que la mise en place et la dynamique présente dans les CTG sont fortement corrélées à l'implication des collectivités dans les travaux du SDSF. Il ressort de ce constat la nécessité de renforcer, au sein des instances d'animation du SDSF, la présence de toutes les collectivités.

Pour ce faire, l'animation du futur SDSF pourrait prévoir d'ouvrir certains Cotech à tous les EPCI dont les objectifs seraient les suivants :

- restituer les informations concernant l'avancée des travaux du niveau départemental du Sdsf aux EPCI (niveau local)
- recueillir les informations concernant les projets menés au niveau local, par les EPCI, dans les CTG ou dans les autres instances de gouvernance de territoire
- faciliter le partage d'expérience entre collectivité
- mettre en place une dynamique participative dans la gouvernance du SDSF avec l'échelon local

Charte « Comité territorial des Services aux familles » - CTSF



Les objectifs du CTSF :

- **Mettre en œuvre de manière opérationnelle, au niveau local**, les orientations prises par les groupes de travail du **SDSF** et/ou définies dans le cadre de la **CTG locale**, selon les besoins repérés sur le territoire
- Encourager, impulser et accompagner **les initiatives et projets locaux**
- Contribuer à **renforcer la coordination** et favoriser la **mutualisation de moyens**, dans un contexte contraint, en améliorant le partenariat, le partage d'expériences et des ressources
- Veiller à la **complémentarité et à l'articulation des actions et des interventions** de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Valoriser les actions par le déploiement d'une **communication et d'une culture commune**



Le rôle des CTSF :

- Ils définissent, suivent et évaluent le **projet social de territoire** et sa mise en œuvre.
- Ils sont **garants de la cohérence** des services proposés aux familles sur le territoire.
- Ils sont dotés de **moyens financiers** et du **pouvoir de décision**.



La composition des CTSF :

Les **signataires CTG** devront être représentés dans le CTSF, c'est-à-dire, a minima, la collectivité et la Caf. Selon les dynamiques territoriales, **d'autres partenaires institutionnels peuvent être intégrés**.

En fonction des thématiques repérées, **des personnes ressources** pourront aussi participer aux CTSF à titre consultatif.



Le modus operandi des CTSF :

Les comités territoriaux devront s'appuyer sur une **dynamique participative** locale qui pourra passer par :

- la mise en synergie des acteurs des services aux familles (ex : mise en place de réseaux)
- le **décloisonnement des champs d'intervention** (ex : groupes de travail organisés en mode projet et non par thématique)
- une organisation transversale des services

Les comités territoriaux **devront se réunir a minima une fois par an et seront co-pilotés par la Caf et la collectivité**. La collectivité assurera le secrétariat et l'animation de ces comités territoriaux.

Un **réfèrent territorial/coordonateur CTG** devra être **clairement identifié** et sera en charge de faire le lien entre les instances locales entre elles et les instances locales et départementales. Pour cela, il s'engage à participer au réseau des référents territoriaux.



Les valeurs des CTSF

Les **signataires de la charte CTSF** s'engagent à **respecter les valeurs fondamentales du service public dans toute décision qu'ils auront à prendre** :

- Equité
- Solidarité
- Dignité humaine
- Mixité
- Laïcité
- Neutralité



Des enveloppes financières CTSF

Les CTSF peuvent bénéficier d'une **enveloppe financière locale**, pour faire vivre les **projets locaux** construits dans le cadre de la CTG, dans la mesure où ils :

- Participent à l'atteinte d'un objectif défini dans le cadre des axes de la CTG
- Entrent dans le champ d'intervention de la branche Famille
- Et ne peuvent pas émarger sur un autre dispositif financier Caf existant

Axe 7 : Améliorer l'information et la participation des familles

Action 12 : Développer une information partagée et accessible à destination des familles

Objectifs poursuivis

- Recenser l'ensemble des outils d'information et les canaux de diffusion existants (ou potentiels) à destination des familles aux différentes échelles territoriales (national, départemental, local)
- Travailler l'articulation, mettre en cohérence le contenu informatif des supports et coordonner leur diffusion
- Organiser l'information en fonction des étapes charnières de la vie des familles et définir les publics-cibles
- Organiser de manière participative l'animation et l'articulation des sites mon-enfant.fr et reseau-parentalite47.fr (remontée de l'information, actualisation,...), et en assurer la promotion
- Adapter la communication et l'information des parents en fonction de la spécificité de leurs besoins

Les actions :

Rénovation du site monenfant.fr et de l'application mobile monenfant

Le site monenfant.fr a été créé en mai 2009. Il constitue une offre destinée aux familles et acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité et a comme objectifs de :

- Constituer un point d'information central pour les familles tout au long de leurs parcours de parents et/ou dans les situations spécifiques
- Améliorer la lisibilité du partenariat tant sur le secteur de l'enfance, de la jeunesse que de la parentalité
- Valoriser les spécificités et les actions territoriales

Depuis 5 ans, le contenu s'est progressivement élargi à la parentalité (actions locales, espaces documentaires, articles de fond...). Cette tendance va se renforcer dans les évolutions futures du site.

Une nouvelle version du site monenfant.fr est rendue publique depuis le début de l'année 2019.

- Elle intègre notamment des informations plus précises sur le profil assistant maternel, une recherche géolocalisée performante, un simulateur de coût pour les familles, un éditorial restructuré et enrichi et la possibilité de solliciter un rendez-vous en ligne. Tout ceci devant faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.
- Ce nouveau site sera complété par l'application mobile « monenfant » permettant notamment de géolocaliser les offres de garde depuis son smartphone.

Un travail est effectué localement pour articuler, promouvoir le site et inciter les assistants maternels et les structures à se référencer et s'habiller sur le site. Le site www.monenfant.fr doit à terme devenir une référence pour les familles et les professionnels du secteur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Simplification de l'accès aux services et à l'information pour les familles

Pour chaque dispositif, service ou projet, initié ou soutenu dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux familles, les partenaires travaillent à proposer aux familles une information claire, lisible et facilement accessible.

Ainsi, et à titre d'exemple :

- les associations gestionnaires de services de médiation familiale ont mis en place à la demande des partenaires une plateforme commune avec numéro d'appel unique (Cf action 1) dans le seul souci de simplification de clarté de l'information pour les familles.
- Un grand nombre de conventions territoriales globales signées avec les collectivités comportent un axe spécifique à l'amélioration de la communication auprès des habitants du territoire. Cela se traduit souvent par la mise en place ou la promotion de guichets uniques petite enfance et enfance, la création de pôles ressources familles afin de centraliser l'information en un lieu de proximité pour les familles, par des actions collectives permettant aux habitants, notamment isolés, de mieux connaître leurs droits, etc...
- Les institutions ont fait le choix de soutenir dans le cadre partenarial du Sdsf, des initiatives associatives ayant pour vocation d'accompagner les familles dans la recherche d'une information claire et accessible. C'est notamment le cas pour la plateforme collaborative www.handissimo.fr dont le déploiement en Lot-et-Garonne est fortement soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. La plateforme permet de simplifier le parcours de vie des parents d'un enfant en situation de handicap (Cf axe 3).
- Un appel à projet a été lancé par la Caisse d'allocation familiale en janvier 2020 pour la création pôle ressource handicap en 2020 (ou 2021). Ce lieu doit offrir aux familles avec un enfant en situation de handicap une information plus facile d'accès et un accompagnement adapté de la famille pour garantir l'accueil de l'enfant dans les structures de milieu ordinaire. L'ensemble des partenaires du Sdsf sont impliqués dans cette démarche. (Cf axe 3)
-

Les travaux du comité opérationnel :

Réalisation d'une plaquette de communication du Schéma

Une plaquette à destination des partenaires a été élaborée par les signataires du Schéma pour une meilleure appropriation de ses enjeux: présentation des grandes lignes de chaque axe thématique, coordonnées de l'institution pilote de l'axe, possibilité donnée aux acteurs de s'investir dans les comités opérationnels. Cette plaquette a été un outil très utilisé pour relayer les objectifs du Schéma auprès des acteurs de terrain.

Recensement des outils d'information et des canaux de diffusion existants

Suite au diagnostic réalisé en 2016 dans le cadre de l'élaboration du Schéma, un travail de recensement des outils d'information et des canaux de diffusion existants a été initié par les partenaires. Ce travail devait permettre d'apporter du recul sur les pratiques de chaque institution et de diversifier les façons de communiquer, en adaptant les canaux de diffusion aux événements de vie des familles et, à terme, pouvoir envisager une communication partagée entre institutions.

Faute de temps et de mobilisation, ce travail n'a pas pu être mené à son terme.

Indicateurs de résultats

- 8 Conventions Territoriales Globales signées, toutes prévoient de travailler la communication et la diffusion de l'information aux familles, la moitié contiennent un axe spécifique sur ce point

Etat de l'action : non réalisé

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Malgré les travaux entrepris de la part des institutions signataires du Schéma, l'organisation de l'information en fonction des étapes charnières de la vie des familles, la mise en cohérence des contenus informatifs et la coordination de leur diffusion restent des axes d'amélioration majeurs au sein des institutions.

Ainsi sur la période 2016-2020, pour chaque action ou chaque dispositif, les partenaires ont réfléchi au cas par cas à la stratégie de communication auprès des familles du territoire, sans que l'axe 7 du Sdsf puisse venir apporter ni l'état des lieux ni la coordination attendue entre les partenaires. Faute de temps, de mobilisation ou de moyens humains, cette action n'a pas pu être réalisée telle que les partenaires l'avaient définie lors de l'élaboration du Sdsf en 2016.

Les moyens consacrés à la communication, variables d'une institution à une autre, et les habitudes de travail des services communication ont également pu être des freins à la mise en œuvre de cette action.

Suite à ces constats, les partenaires ont fait le choix de ne pas reconduire dans le prochain Schéma, l'axe 7 tel qu'il a été pensé en 2016. Organiser la diffusion de l'information aux familles devra rester un objectif important du Sdsf 2021-2025 mais devra être pensée au sein de chaque axe pour l'échelon départemental et sur les territoires, en lien étroit avec les Ctg pour une communication plus ciblée. Il peut être également envisagé de renforcer la participation des services communication au sein des instances du Sdsf.

Action 13 : Avoir une démarche proactive en direction des familles

Objectifs poursuivis :

- Développer et promouvoir des actions/événements allant au plus près des familles
- Mieux cibler la communication et l'information diffusée auprès des familles
- Diversifier les canaux / outils de communication pour élargir les possibilités de toucher les publics et « donner envie » aux familles
- Élargir et développer les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles
- Favoriser la participation et l'implication des familles

Les actions :

Le forum « Parcours d'une vie en grand villeneuvois : et si c'était facile ? »

FORUM. PARCOURS vie
d'une EN GRAND VILLENEUVOIS

Et si c'était facile ...

SANTÉ
TRANSPORT
LOGEMENT
FORMATION EMPLOI
FAMILLES
PETITE ENFANCE
RETRAITE

Samedi 9 nov.
De 10h à 18h

+ DE 50 ACTEURS VOUS RÉPONDENT SUR VOS DROITS ET DÉMARCHES
Organismes publics et associations locales.

STANDS D'INFORMATIONS ATELIERS / CONFÉRENCE

Entrée gratuite, ouvert à tous
Restauration et buvette sur place

Parc des expositions VILLENEUVE/LOT

www.grand-villeneuvois.fr

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF, la MSA et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, les acteurs ont souhaité organiser pour ses habitants un forum regroupant toutes les forces vives du territoire.

Ce projet ambitieux et unique autour duquel beaucoup de partenaires se sont mobilisés, visait à donner des réponses concrètes aux habitants, dans le but de satisfaire leurs besoins en matière d'accès aux droits : information sur les institutions et dispositifs, les aides possibles, les services existants, les partenaires et acteurs présents, ...

Ce forum était donc l'occasion d'améliorer l'accès à l'information pour les habitants du Grand Villeneuvois afin de la rendre accessible à tous dans un même lieu.

Les orientations de ce forum étaient les suivantes :

- Faciliter l'accès aux droits des habitants,
- Donner aux parents et futurs parents une visibilité aussi large que possible des propositions d'accueil individuels et collectifs, ainsi que les actions relatives à l'accompagnement à la parentalité existantes sur le territoire,
- Faciliter la mise en réseau des professionnels pour favoriser les échanges et la mutualisation des projets,

Le forum intitulé « Parcours d'une vie en Grand Villeneuvois, et si c'était facile ... » s'adressait à l'ensemble de la population, des plus jeunes jusqu'aux séniors. Il s'est déroulé le samedi 9 novembre 2019 au parc des expositions de Villeneuve sur Lot et a fait l'objet d'une large communication (presse, mails, radio, internet, affichage, etc).

L'ensemble des partenaires étaient disponibles et à l'écoute du public au sein de différents stands représentatifs des étapes de parcours de vie : 1- J'attends un enfant 2- Je cherche un mode d'accueil 3- J'élève mon enfant 4- Je cherche un logement, je déménage 5- Je me déplace 6- Je me sépare 7- Je cherche un emploi, une formation 8- Je réalise des démarches en ligne 9- Je m'occupe de ma santé 10- Je suis à la retraite.

Une présence proactive des institutions pendant la crise de la Covid-19

INFORMATIONS LOT-ET-GARONNE



J'ai besoin d'informations et je souhaite connaître les actions mises en place près de chez moi



IFAC Formation, animation, conseil au service de la vie locale
J'anime : Des activités pour parler écologie et égalité fille-garçon
Des activités en ligne pendant le confinement
<https://www.ifac.asso.fr/j-anime-Des-activites-pour-parler-ecologie-et-egalite-fille-garcon>



AGEEM
Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles Activités en famille sous forme de défis. Les enseignants adhérents à l'AGEEM proposent des défis aux familles pour permettre la continuité pédagogique pendant le confinement. <https://delecolealamaison.ageem.org/>



Canopé 65 "Mon école à la maison"
Des conseils et une aide aux parents durant le confinement
<https://view.genial.ly/5e7b996aa43290da3bed1e5>



Francas 47 Grandir en famille
Plateformes d'activités à suivre au jour le jour en famille
<https://padlet.com/GrandirEnFamilleAvecLesFrancas47/49xx2rv2ur08>



J'ai besoin d'écoute et de soutien pour moi-même ou mes enfants, je souhaite parler à quelqu'un



UDAF 47 / Sauvegarde 47 Médiation Familiale
Une plateforme d'écoute téléphonique propose des temps d'échanges anonymes et gratuits pour soutenir, parler autour des situations de tension intra familiales 05 53 98 53 67 <https://www.udaf47.fr/fr.html>



Sauvegarde 47 Espaces de rencontre
Permanence téléphonique ouverte du lundi au vendredi de 9h-12h à 14h-18h au 05 53 95 00 83
https://www.sauvegarde47.fr/fr/1/42/42/Espace-rencontre-47_mob

Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, et notamment pendant la période de confinement, les institutions ont œuvrées pour rendre visible un maximum d'actions portées par les acteurs sociaux et éducatifs du territoire.

Ces derniers se sont mobilisés sur le département afin de proposer, aussi bien aux familles qu'aux personnes isolées, un accompagnement correspondant à leurs besoins : activités éducatives et défis en ligne, accompagnement scolaire à distance, accompagnement au numérique, écoute et soutien psychologique, médiation familiale...

Les institutions ont souhaité valoriser ces initiatives en allant au-devant des habitants, via les différents moyens de communication à disposition (réseaux sociaux, mails, site web) afin d'éviter les situations de décrochage, d'isolement, d'épuisement...). Les collectivités, via leurs équipements de proximité (Ram, Centres Sociaux...) ont souvent également proposé des actions directement aux habitants et ont joué un rôle majeur dans le maintien du lien social.

Un accompagnement des familles a également été maintenu par les travailleurs sociaux (Caf, Msa, CD pour les familles les plus fragiles ou les consultations Pmi) et par les équipes de l'Ars (situation de Covid) et des aides exceptionnelles ont été mises en place. Cette présence a été décisive afin de prévenir des situations de précarité ou de conflits.

Les institutions du Sdsf se sont également particulièrement mobilisées sur le volet numérique en ciblant en priorité les familles les plus fragiles. L'Etat et les agglomérations notamment ont doté certaines familles (selon des critères définis) de matériel informatique afin de leur permettre d'assurer une continuité pédagogique.

Indicateurs de résultats

- 400 personnes présentes au forum « Parcours d'une vie en Villeneuvois »
- 140 partenaires présents au forum « Parcours d'une vie en Villeneuvois » (60 structures présentes)

Etat de l'action : partiellement réalisée

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Le bilan du forum « parcours de vie en grand villeneuvois : et si c'était facile... » est très positif pour un 1^{er} évènement de ce type sur le département. Sur la période du prochain Schéma, ce type d'évènement pourra s'essaimer sur d'autres territoires, en lien avec le déploiement des conventions territoriales globales.

Toutefois, cette action a pu être concrétisée grâce à la forte mobilisation des partenaires sur le terrain, notamment les équipes de la CAGV, la CAF, la MSA, du CMS et du CCAS de Villeneuve sur Lot et la volonté de créer une action commune et proactive pour les familles. Son essaimage ne résulte pas

seulement d'une volonté politique des partenaires signataires du Schéma, elle doit également résulter d'une volonté des acteurs locaux.

Sur le territoire du Villeneuvois, les acteurs ont d'ores et déjà décidé de renouveler l'organisation du forum tous les deux ans.

Ce type d'action pluri partenariale et proactive en direction des familles n'ayant été organisée que sur le territoire de la Cagv pour le moment, nous ne pouvons pas considérer les objectifs de cette action comme étant atteint.

Enfin, l'action résulte d'une initiative locale, dans le cadre de la Ctg et n'émane pas directement des réflexions d'un groupe de travail spécifique à l'action 13 du Sdsf. Les partenaires ont donc fait le choix de ne pas reconduire dans le prochain schéma cette action telle qu'indiqué dans le Sdsf 2016-2020. Ces événements doivent être travaillés localement, en lien avec le déploiement des conventions territoriales globales.

Action 14 : Répondre aux enjeux du vivre ensemble

Objectifs poursuivis :

- Accompagner les acteurs (professionnels, bénévoles...)
- Renforcer le travail en réseau
- Sensibiliser à la citoyenneté, la laïcité et la lutte contre les discriminations

Le soutien des institutions aux initiatives locales en faveur du Vivre Ensemble

- L'Etat dans le cadre de la formation initiale et continue des acteurs locaux et dans le cadre de divers appels à projets annuels :
 - DILCRAH : Lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti- LGBT
 - FIPD/ FIPDR : Prévention de la délinquance et de la radicalisation.
 - Politique de la Ville : projets de cohésion sociale dans les quartiers politique de la ville.
 - Le soutien aux initiatives jeunesse et aux têtes de réseau de l'Education Populaire (emploi, projets...)
 - Centre National pour le Développement du Sport : accompagnement de projets et d'emplois pour les ligues et clubs sportifs
 - Fonds de Développement à la Vie Associative pour des actions innovantes
- Le Conseil Départemental : au travers de la Convention Educative, du soutien aux initiatives associatives, du champ sportif et par l'animation du Conseil Départemental des Jeunes.
- La Caisse d'Allocations Familiales : par l'accompagnement des accueils de loisirs et séjours de vacances, d'initiatives associatives, de projets de jeunes, des collectivités dans le cadre de leur politique petite enfance-enfance et jeunesse.
- La Mutualité Sociale Agricole : par l'accompagnement des structures fréquentées par les allocataires du régime agricole et la valorisation de projets de jeunes notamment scolarisés en Maisons Familiales et Rurales.
- L'Education Nationale : via les programmes DSDEN, construction du citoyen de demain.
- Les collectivités : au travers du soutien aux initiatives locales et l'organisation d'évènements favorisant le vivre ensemble (exemples : les journées du vivre ensemble et la journée « Pas si différents » sur Val de Garonne Agglomération, manifestations autour du vivre ensemble sur le Grand Villeneuvois en partenariat avec Sauvegarde, les actions des centres sociaux sur Agen, etc...) et dans le cadre de la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse.

La thématique du « Vivre Ensemble » est intégrée au développement des politiques publiques et éducatives que ce soit à l'échelle nationale ou locale. Ainsi, les actions relevant du champ de la Cohésion Sociale, du droit commun ou spécifique, de la petite-enfance, de l'enfance et de la Jeunesse l'intègrent dans leurs objectifs.

En inscrivant le vivre ensemble comme un axe spécifique du Schéma Départemental des Services aux Familles, les institutions ont souhaité bénéficier du cadre partenarial afin de réaliser un état des lieux des actions départementales et d'étudier la mise en place d'un appel à projet commun inter-institutions en faveur de l'engagement, la citoyenneté, la jeunesse.

A ce jour, les réflexions n'ont pas aboutie à la formalisation d'un appel à projet inter-institutions.

Les formations proposées aux acteurs éducatifs et associatifs locaux

Un parcours de formation aux Valeurs de la République et Laïcité ainsi qu'à la prévention de la radicalisation.

Niveau 1 :

Sensibilisation (1 jour) ou Formation (2 jours) aux Valeurs de la République et Laïcité.

Approfondissement :

Session de formation à la Prévention de la Radicalisation.

Ces actions s'intègrent dans le Plan Départemental de Prévention de la Radicalisation piloté par l'Etat. Il n'existe pas pour l'instant de concertation entre acteurs du SDSF, qui permettrait de définir une programmation concertée.

« DJIHAD » - le 8 novembre 2018



« Djihad » est une pièce de théâtre à grand succès. Jouée pour la 1ère fois en décembre 2014 à Bruxelles, elle a depuis un succès retentissant et a été adaptée en Italie, Allemagne, Angleterre, Japon et quelques pays arabes. Elle a été jouée à Foulayronnes le 8 novembre à 20h30 grâce à la mobilisation des partenaires du SDSF.

Il s'agit d'une comédie qui souhaite dénoncer l'ignorance. Elle permet de débattre sur divers sujets sensibles et constitue un formidable outil de dialogue auprès des enfants (la pièce est recommandée aux plus de 13 ans) mais aussi auprès de tous les citoyens.

Les partenaires du Schéma soutiennent les projets ayant pour finalité la prévention de la radicalisation et qui concomitamment s'inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité, du renforcement du vivre ensemble, de la promotion des valeurs de la République, de l'éducation numérique ou encore de la pédagogie du contre discours. C'est pourquoi le coût de la représentation a intégralement été pris en charge par les institutions, garantissant ainsi la gratuité de la pièce pour tous.

Etat de l'action : réalisée partiellement

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Les dispositifs et projets entrant dans le champ du vivre ensemble, de la citoyenneté ou de la cohésion sociale sont nombreux : ce sont des thématiques très vastes, très transversales relevant de l'ensemble des compétences et champs d'intervention des partenaires du SDSF (provoquant un risque de doublons avec d'autres axes du Sdsf et des difficultés à positionner cet axe pendant un temps).

De plus, les acteurs et les sources de financement et/ou d'accompagnement des projets sur les territoires sont très variés, ce qui rend difficile la formalisation d'une cartographie départementale des acteurs et des projets. Ainsi, le travail d'état des lieux des dispositifs, projets et initiatives locales réalisé reste à exploiter : réaliser une cartographie des actions, identifier les manques, mettre en œuvre des actions ciblées... La mise à jour du travail réalisé nécessite également un temps très important pour les institutions.

La mise en place d'un appel à projet commun inter-institutions en faveur de l'engagement, la citoyenneté, la jeunesse, nécessite de lever des freins importants au sein des institutions (budgétaires, habitudes de travail, temps consacré...). Faute de temps suffisant, les réflexions en sont restées aux prémices.

Des travaux intéressants ont donc été engagés dans cet axe, mais les objectifs sont multiples et ambitieux. Il s'agira, sur la durée du prochain Schéma, de poursuivre les travaux engagés en veillant à fixer des objectifs clairs et atteignables.

Afin d'éviter les doublons, les thématiques vivre ensemble et animation de la vie sociale seront travaillées plus en lien et sont donc regroupées sous un même axe.

Action 15 : Mettre en place une politique jeunesse partenariale

Objectifs poursuivis :

- Réaliser un diagnostic territorial partagé et définir un plan d'actions
- Évaluer les besoins des 16-24 ans en matière d'accès aux droits, services et équipements
- Renforcer la présence éducative sur internet

Les actions :

Diagnostic départemental jeunesse 12-25 ans

Au moment du diagnostic mené en 2015, la thématique jeunesse n'est pas citée dans la circulaire relative à la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles. Les partenaires du Sdsf du Lot-et-Garonne se sont néanmoins accordés sur le fait qu'il n'existe pas de politique jeunesse menée de manière véritablement partenariale à l'échelle du Lot-et-Garonne et l'importance de travailler cet axe de politique publique sur la durée de mise en œuvre du schéma.

En l'absence de vision globale sur cette thématique, la première étape a été de réaliser un diagnostic afin de mieux cibler les besoins et les inégalités d'accès aux services suivant les territoires et les services. Le diagnostic, réalisé par un cabinet extérieur, a été remis en juin 2018 et faisait état de 24 préconisations que l'on peut regrouper autour des pistes générales suivantes :

- Développer et généraliser les actions et accompagnements socio-éducatifs en direction des adolescents.
- Faciliter l'accessibilité financière, géographique et pédagogique aux activités culturelles et artistiques notamment en milieu rural. Accompagner les jeunes vers une autonomie globale et une insertion sociale et professionnelle.
- Faciliter l'accès aux soins des jeunes.
- Faciliter la mobilité des jeunes notamment en zones périurbaines et rurales.
- Accompagner les acteurs et les jeunes dans une politique d'émancipation par le numérique couplé à un volet préventif.
- Encourager les actions citoyennes des jeunes et valoriser les réalisations des jeunes.
- Renforcer la politique jeunesse départementale par un pilotage et une gouvernance partenariale qui évoluent progressivement

Afin d'avoir une approche plus transversale, le comité opérationnel de l'axe 9 a décidé de répartir les 24 préconisations en 6 axes avec pour chacun une institution pilote et un groupe de travail pour réfléchir à un plan d'actions

Les charges et les disponibilités des différentes institutions ont entraîné un avancement variable selon les axes (Cf. ci-dessous)

Le dispositif « Promeneurs du Net »

Le dispositif vise à renforcer la présence éducative sur internet : animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs, en maison des jeunes, etc... Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Il entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

Au niveau local la coordination départementale a été confiée à l'association Sauvegarde. Plusieurs formations, tables rondes, journées départementales ont été organisées entre 2017 et 2020. Début 2020, le département comptait 20 Promeneurs du Net actifs.

La structuration de l'offre

Au vu du constat de la faible fréquentation des Alsh par les jeunes de plus de 11 ans, et d'un manque d'adaptation des projets d'accueils de loisirs aux publics adolescents, la DDCSP a proposé deux possibilités d'organisation des Alsh à destination des 12-17 ans avec les labels « Alsh ados » et « accueil de jeunes ».

Des préalables à la mise en place des chantiers jeunes ont été également posés. Ce dispositif s'adresse aux jeunes du territoire de 12 à 18 ans souhaitant connaître une première expérience d'engagement citoyen. Il s'agit pour le jeune de se mobiliser autour d'un projet citoyen, en lien avec les services d'une collectivité ou d'une association, mené au profit de l'intérêt général. Cet engagement est bénévole, sur 5 ou 10 jours (hors week-end) et peut donner lieu à une rétribution financière ou à des avantages en nature (licence sportive, culturelle, matériel pédagogique, sortie, séjour...) Les chantiers-jeunes ont vu leur nombre se développer de manière importante, en lien avec le financement de la Caf : 115 chantiers en 2019 pour 28 opérateurs (dont 6 nouveaux).

Les travaux du comité opérationnel :

Construction du plan d'action de la politique jeunesse partagée

6 axes majeurs d'intervention ont été retenus par les membres du comité opérationnel. Les pilotes désignés ont ensuite rédigé de manière partenariale les différentes fiches actions.

Axe 1 : Accompagnement et mise en réseau des structures (pilote Ddcsp)

- Fiche-action sur l'accompagnement et formation des professionnels de l'animation
- Conventonnement tripartite Caf/DDCSPP/Francas favorisant la mise en réseau des acteurs, la qualité éducative des ACM, le déploiement de projets et la formation des équipes d'animation

Axe 2 : Décliner une politique santé à l'attention des jeunes (pilote ARS)

- Réalisation d'un diagnostic santé des 12-25 ans du Lot-et-Garonne
- Point sur le dispositif Maison des Adolescents
- Sensibiliser et informer les jeunes sur la contraception et les grossesses non désirées
- Promouvoir les actions d'intervention auprès des jeunes sur les conduites addictives en Lot-et-Garonne

Axe 3 : Numérique (pilote Caf)

- Fiche action avec 3 objectifs : faciliter l'accès au numérique sur le territoire, accompagner les jeunes aux usages du numérique, et sensibiliser les parents
- Coordination PDN : convention renouvelée avec la Sauvegarde
- Déploiement des PDN sur le département : 9 à fin 2018 ; 13 à fin 2019 ; plusieurs formations (mai et octobre 2019)
- Evènements : participation à la CDSF (mai 2019) organisation de tables-rondes (novembre 2019)

- Création de 2 dépliants en 2019 (droits et responsabilités des réseaux sociaux et cyber harcèlement)

Axe 4 : Accessibilité des structures et activités (pilote pressenti Région pour la partie mobilité mais aucune suite donnée)

- Fiche action sur l'organisation et la diffusion de l'information auprès des jeunes (partie accessibilité aux droits et services piloté par les 3 missions locales)

Axe 5 : Engagement des jeunes (pilote Ddcsp) (regroupé avec l'axe 1 pilote Ddcsp)

Axe 6 : Pilotage politique jeunesse (pilote Caf) : (pilotage sera repris par la Ddcsp)

Indicateurs de résultats

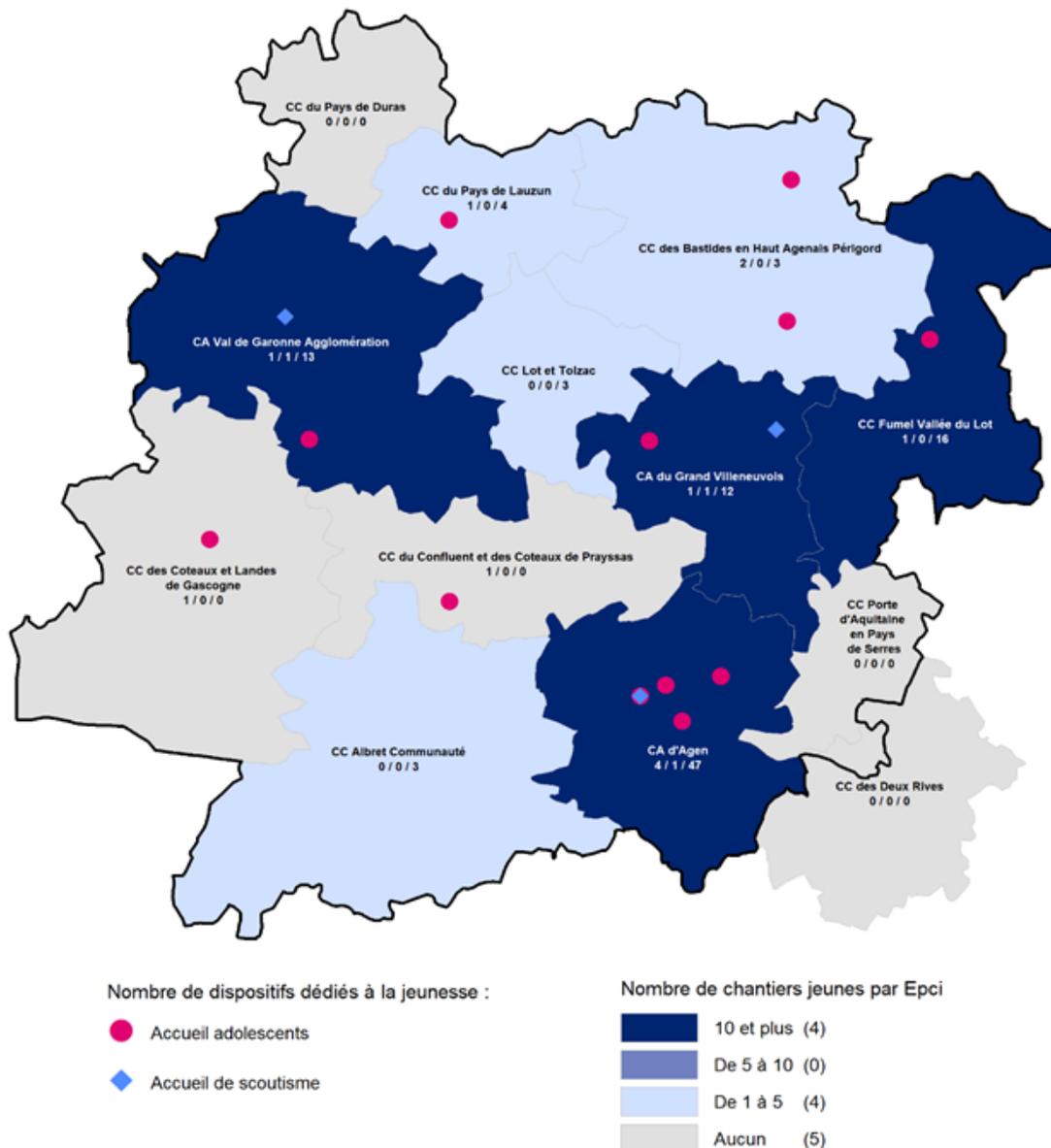
Hormis la mise en place d'une cohorte (objectif abandonné), les indicateurs mentionnés dans le Sdsf 2016-2020 sont atteints : mise en place de la fonction coordination PDN, développement du nombre de Pdn, présentation du diagnostic jeunesse à la Commission départementale.

- **20 promeneurs du Net actifs au 1^{er} semestre 2020**
- 13 Promeneurs du Net actifs au 30/11/2019
- 9 Promeneurs du Net actifs au 31/12/2018
- 0 Promeneur du Net actif en 2016
- **141 chantiers jeunes en 2020** (35 opérateurs)
- 80 chantiers jeunes en 2017 (24 opérateurs)
- 106 chantiers jeunes en 2018 (26 opérateurs)
- 115 chantiers jeunes en 2019 (28 opérateurs)

Toutefois, si les indicateurs mentionnés ci-dessus permettent de mesurer une partie de l'accompagnement ou de l'offre proposée à destination des jeunes, ils ne suffisent pas à attester de la mise en œuvre d'une politique jeunesse partenariale.

Afin de mesurer l'évolution de la mise en place d'une politique jeunesse départementale, il faut s'attarder sur d'autres aspects tels que le développement d'une approche globale et partagée, les partenariats faisant l'objet d'une convention, la mise en place d'une politique coordonnée selon des sujets spécifiques : formation, mise en réseau, accompagnement..., l'existence et localisation de points ressources permettant une lisibilité des offres pour les jeunes, l'adéquation des offres aux tranches d'âge, la mise en place de la prestation de service jeunes, le développement de l'implication des jeunes et du nombre de projets à leur initiative, l'existence d'échanges entre jeunes et élus des territoires...

Les 6 thématiques retenues couvrent un vaste champ d'intervention ; il est malaisé pour chaque institution de s'impliquer dans toutes de manière concomitante. Les partenaires peinent à passer à la phase d'après diagnostic : la mise en œuvre du plan d'action. En ce sens nous ne pouvons pas considérer les objectifs de l'axe 9 comme étant totalement atteints.



Etat de l'action : partiellement réalisée (à poursuivre)

Le diagnostic jeunesse a été réalisé et des préconisations retravaillées par le comité opérationnel : à mettre en œuvre dans le cadre de fiches-action. Ces dernières font l'objet de réalisations variables, parfois parcellaires selon les thèmes : à terminer.

La coordination et le déploiement des Promeneurs du Net peuvent être considéré comme satisfaisant. Le déploiement du dispositif est à poursuivre au cours du prochain Schéma.

Freins rencontrés et perspectives de l'action

Le morcellement par thématiques suppose la création de plusieurs groupes de travail composés d'acteurs identiques aux disponibilités limitées. Il pourrait être pertinent dans ce cadre d'envisager un rééchelonnement dans la mise en œuvre des 6 thématiques.

- la Ddcsp, pilote des axes 1 et 5, a fait le choix de regrouper les travaux de ces deux axes
- la Caf et la Msa se sont essentiellement mobilisées sur une partie de l'axe 3 : le déploiement des Promeneurs du Net (convention avec un partenaire pour la coordination du dispositif, et financements)
- L'Ars s'est focalisée sur le pilotage de l'axe 2
- la Région, « chef de file » en matière de politique jeunesse et pressentie pour être l'une des pilotes, n'a pas pu être mobilisée
- les co-pilotes (Missions locales) n'ont pu avancer que sur leurs champs d'intervention.

Le comité de pilotage de décembre 2019 a souligné la difficulté d'animer cet axe en s'appuyant sur la structuration actuelle. Il apparaît que le pilotage des politiques jeunesse par la Caf n'est pas le plus pertinent. Le constat est partagé par la Ddcsp qui a fait la proposition d'une reprise du pilotage dans le Schéma 2021-2025.

En effet le service JSVA de la DDCSPP assure pour le préfet de département la déclinaison des politiques jeunesse sur le territoire en partenariat avec les acteurs institutionnels, les collectivités et les associations. La perspective de transfert des personnels « jeunesse et sports » vers la future Direction Académique de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports (DAJES) réaffirme les missions départementales des agents de l'État tout en renforçant la collaboration avec les services de l'Education Nationale.

Le déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) et l'inscription d'orientations en faveur de la jeunesse rajoute également une nouvelle opportunité de structuration des territoires. Le portage à l'échelle intercommunale et la désignation de coordonnateurs CTG favorise en effet la déclinaison des actions à portée départementale au sein des EPCI vers une prise de compétence « Jeunesse ».

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'action,

- S'agissant de l'axe relatif à l'engagement citoyen des jeunes, la notion d'engagement a pris une nouvelle dimension avec la mise en œuvre du Service National Universel dès le mois de janvier 2020. Ce nouveau dispositif vient renforcer l'offre d'engagement proposée aux jeunes sur les territoires et donne une nouvelle orientation à l'action, qui sera inscrite au Sdsf 2021-2025.
- la question du sport et de la pratique sportive, très présente dans les retours de questionnaires ayant servi au diagnostic est cependant absente de l'actuelle structuration de l'axe Jeunesse. Elle est cependant incontournable dès lors que l'on souhaite intervenir dans le champ de la santé et de l'engagement.
- l'intervention départementale dans le champ de l'emploi se dynamise. Les partenaires innovent et propose de nouvelles formes d'accompagnement. Aussi la formation et l'orientation des jeunes pourront être abordées au travers de certaines expérimentations à raccrocher aux dispositifs existants, portés par l'Éducation Nationale, les Missions Locales et les services de la future DAJES.

Ainsi une restructuration de l'axe jeunesse pourrait valoriser la notion de parcours des jeunes et rejoindrait ainsi la nouvelle arborescence du SDSF reprenant le parcours de la famille et de l'enfant. Cette structuration passe par l'installation d'un comité de coordination garant de la mise en réseau et de la complémentarité des actions déployées sur les territoires. En effet la réussite d'une politique jeunesse repose sur sa capacité à prendre en compte le continuum des âges ; la cohérence de ses

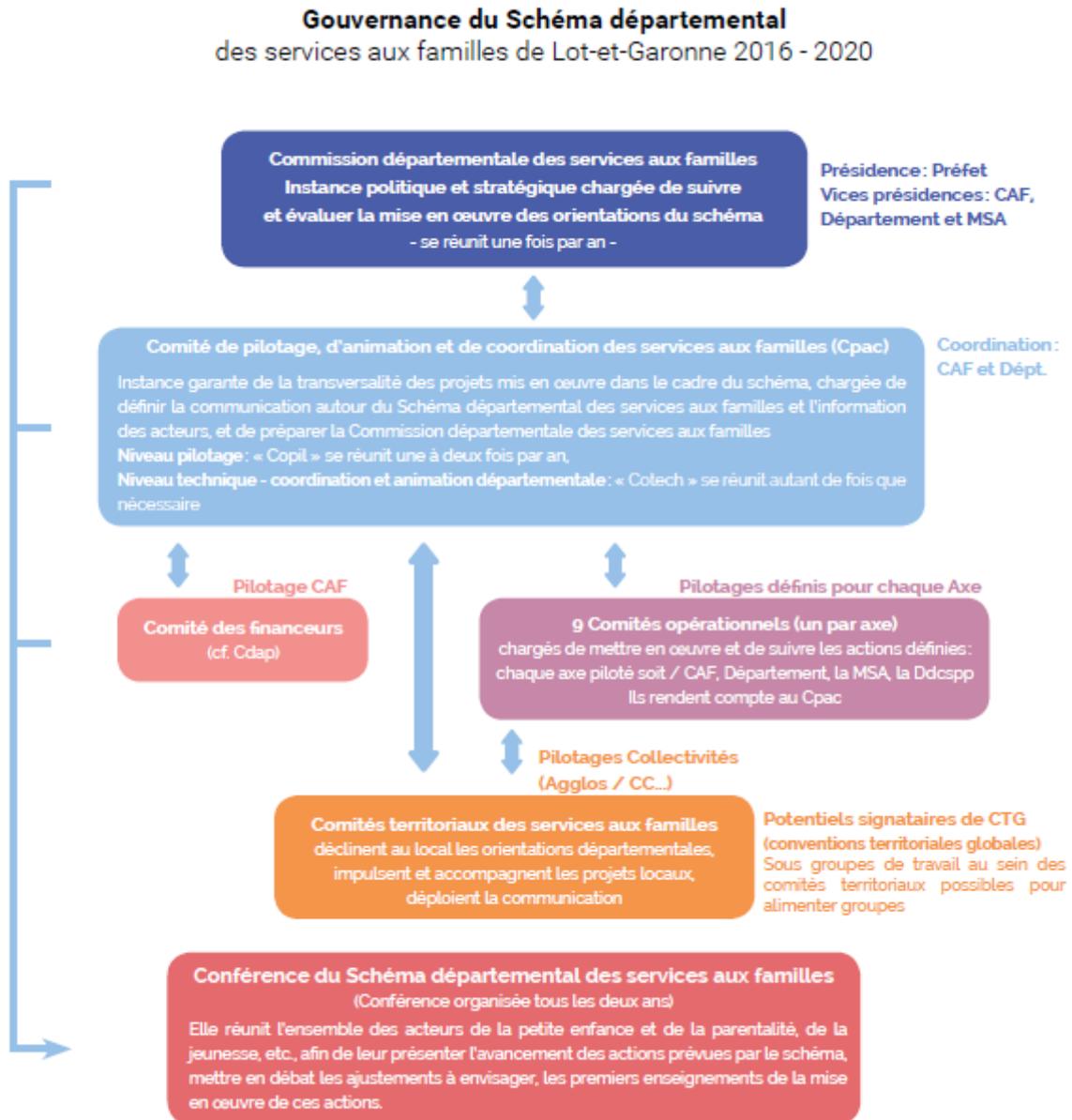
manifestations sur le territoire ; sa visibilité et son inscription dans une durée. Ceci passe donc par le développement d'une culture politique de jeunesse commune.

Synthèse des résultats

Orientation / Axe	Actions	Etat d'avancement 2016-2020
Réduire les inégalités territoriales sur l'ensemble des champs d'intervention du Schéma départemental des services aux familles	Définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins	+ d'actions parentalité (Reaap, médiation familiale, Clas...) + de capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants (+2,7 pts) + de maillage territorial (territoires prioritaires)
	Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale	+ 2 centres sociaux + 8 Espaces de Vie Sociale
Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité	Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi	Taux des familles accueillies ayant une participation < 1€ + d'heures d'accompagnement garde à domicile
	Agir sur les conséquences des événements déclencheurs de la vulnérabilité	Rédaction des guides « Accueil d'urgence » et « Orienter les familles face à un événement déclencheur de vulnérabilité »
Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire	Mettre en œuvre un Pôle ressources handicap départemental	8 CTG signées dont 5 avec un axe de travail spécifique au handicap + de moyens mobilisés pour les actions handicap (Fpt Caf : 2019 : 166 000€ / 2017 : 78 000€)
Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles	Développer une approche partagée de la qualité de l'accueil du jeune enfant (0-6 ans)	Nombreux outils diffusés aux EAJE et AM sur la prise en compte de la santé environnementale
	Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles	
	Développer l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	+ 36 MAM en Lot-et-Garonne sur la période 2014-2018 + 394 places en MAM sur la période
Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune	Favoriser la transition vers l'école	
	Assurer une cohérence éducative par le développement de Projets éducatifs territoriaux de qualité	- 123 communes couvertes par un PEDT en 2017-2018, soit 59% des communes avec école - 7 EPCI sur 12 ont opté pour un PEDT intercommunal en 2019 - 90 communes ayant un PEDT labellisé Plan Mercredi
Développer les ressources et le réseau des professionnels des services aux familles	Animer et outiller le réseau des professionnels des services aux familles à l'échelle départementale et territoriale	+ 8 Conventions Territoriales Globales signées, 6 labélisées CTSF
Améliorer l'information et la participation des familles	Avoir une démarche proactive en direction des familles	1 forum service aux familles organisé – 400 personnes présentes
	Développer une information partagée et accessible à destination des familles	8 CTG signées comprenant un axe de travail ou action spécifique à l'amélioration de la communication aux familles
Vivre ensemble	Répondre aux enjeux du vivre ensemble	311 personnes formées dans le cadre du programme national « Valeurs de la République et Laïcité » entre 2016 et mars 2019
Mettre en place une politique jeunesse partenariale	Répondre aux besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire	+ 20 Promeneurs du Net actifs + 61 chantiers jeunes financés par la CAF

Octobre 2020

Evaluation de la gouvernance et des dynamiques partenariales



Perspectives

Renforcer les liens avec les territoires

L'articulation entre les échelons départemental et intercommunal doit se faire via la signature de conventions territoriales globales sur les territoires. Les travaux menés depuis 2016 et les évaluations de schémas départementaux menés dans départements préfigurateurs nous montrent tous que si les actions ne font pas écho aux préoccupations du territoire, elles restent sans effet. Certaines actions ont démontré la nécessité d'associer plus étroitement les territoires.

Les Comités Territoriaux des Services aux Familles (CTSF) prévu dans la gouvernance du SDSF 2016-2020 doivent permettre de décliner au niveau local les orientations départementales. S'il est difficile pour le moment d'avoir une analyse sur leur mise en place, les premiers s'étant installés courant 2019, la gouvernance du nouveau Sdsf devra prévoir la possibilité de faire également
Octobre 2020

remonter les besoins des territoires au niveau des instances départementales : participation ponctuelle des coordinateurs ctg/petite-enfance-parentalité aux instances départementales, réseau des coordinateurs ctg, etc.

Enfin, les conventions territoriales globales peuvent se traduire par la volonté affirmée d'une collectivité, se sentant concernée par une problématique, de se lancer dans une « démarche d'expérimentation ». Dans le nouveau Schéma départemental, il sera nécessaire de laisser aux collectivités volontaires pour expérimenter, la possibilité de s'associer à une démarche expérimentale. (ex : VGA pilote sur les troubles comportementaux)

S'appuyer sur les commissions existantes et clarifier le rôle des comités opérationnels

Pour le SDSF 2016-2020, les partenaires du Lot-et-Garonne ont souhaité un Schéma embrassant de nombreuses thématiques. Des thématiques comme l'animation de la vie sociale, le vivre ensemble ou la jeunesse ont ainsi été intégrées au SDSF 47 dès sa première génération.

Au cours du prochain Schéma, de nouvelles thématiques comme l'accès au droit, le numérique, etc seront intégrées et traitées dans le cadre partenarial du SDSF. Cela nécessitera de renforcer l'articulation et la complémentarité du SDSF 47 avec les autres schémas et dispositifs nationaux et départementaux existants et dans lesquels des réflexions peuvent être engagées concernant ces thématiques : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (*Ministère des solidarités et de la santé*), le Schéma de prévention et de protection de l'enfance (*Conseil Départemental*), la Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022, (*CNAF*), le Protocole Départemental de Prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (*Etat*) ou les Conventions Territoriales Globales (*signées localement en le Lot-et-Garonne*)

Dans ce même cadre, le Sdsf devra mobiliser au maximum les instances de travail locales et départementales existantes : comités des financeurs, groupes de travail ctg, comité opérationnel initiés dans le précédent Sdsf, etc... Si la forte implication partenariale et les habitudes de travail qui en ont résulté sont des satisfactions de ce SDSF Lot-et-Garonne 2016-2020, certains comités opérationnels mis en place en 2017 n'ont pas pu trouver leur place faute de mobilisation suffisante de la part des partenaires ou de redondance avec d'autres comités. Afin de garantir la mobilisation de tous dans le SDSF 2021-2025, il s'agira définir des priorités et limiter le nombre d'instances de travail.

Renouveler les temps forts départementaux

De nombreux temps forts départementaux ont été organisés sur la période du Schéma, permettant ainsi de rassembler ponctuellement les professionnels de même secteur : professionnels des crèches, assistantes maternelles, acteurs Reaap, acteurs jeunesse, etc...

Un évènement, organisé dans le cadre partenarial du SDSF, a permis de rassembler les professionnels de tous secteurs confondus : la Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles (CDSF), inscrite dans la gouvernance du Schéma et organisée en mai 2019 à Estillac. Cet évènement a rassemblé plus de 270 professionnels sur la journée. A l'issue de la journée les participants ont demandé à ce que ce type de journée soit renouvelé plus régulièrement. Ainsi, 2 CDSF devront être organisées sur la période du prochain Schéma afin de répondre aux attentes des acteurs de terrain.

Le Schéma 2021-2025 : accompagner les parcours de vie et organiser les politiques partenariales

Les partenaires Sdsf ont souhaité enclencher la dynamique de renouvellement du Schéma Départemental dès le 28 mai 2019, à l'occasion de la Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles. Plusieurs groupes de travail ont été proposés aux nombreux acteurs présents, souhaitant s'investir dans la préfiguration du nouveau Schéma. Lors de ces travaux, des thématiques prioritaires à travailler sont ressorties des échanges avec les professionnels, parmi lesquels le numérique et l'accès au droit, le développement des liens sociaux et intergénérationnels, le renforcement du maillage territorial des services ou l'information aux familles.

Depuis ce diagnostic, la crise sanitaire du Covid-19 est venue renforcer certaines problématiques déjà prégnantes sur le territoire et a mis en exergue d'autres priorités d'intervention pour les institutions. La crise sanitaire a également mis en avant la nécessité d'agir rapidement pour les institutions en proposant des actions concrètes aux lot-et-garonnais. Le Schéma Départemental doit permettre d'apporter le cadre de travail pour répondre à ces enjeux.

C'est pourquoi les partenaires, après une analyse des forces et faiblesses de l'architecture globale du Schéma Départemental 2016-2020, ont fait le choix d'un Sdsf 2021-2025 résolument tourné vers l'opérationnalité, et la déclinaison territoriale.

Il mobilisera au maximum les instances de travail et de concertation déjà existantes au niveau départemental et local (en lien étroit avec les conventions territoriales globales) et sera construit en fonction des différents parcours de vie des familles avec des actions opérationnelles (un ou deux objectifs par action). La notion de parcours permettra d'apporter une réponse au plus près des besoins des familles, aussi bien en termes d'accompagnement social que de l'offre globale de service. Une 2nd partie sera centrée autour de l'organisation des politiques partenariales : maillage du territoire, politique jeunesse et numérique, observatoire territorial, etc.

1- Faciliter les parcours de vie des familles

- **J'attends un enfant / Je recherche un mode d'accueil**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 1 : Créer de nouvelles places en accueil collectif et conforter les places existantes	services Caf	CAF
Action 2 : Développer l'offre d'accueil occasionnel et d'urgence sur le département	Comité opérationnel "familles vulnérables"	CAF, Pôle emploi
Action 3 : Renforcer la qualité d'accueil des modes d'accueil PEE	Comité opérationnel qualité d'accueil	PMI, CAGV

Octobre 2020

Action 4 : Développer l'accompagnement des MAM, notamment après leur création	groupe de travail MAM	PMI, CAGV
Action 5 : Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques	Comité opérationnel mode d'accueil en horaires atypiques	PMI

- **J'élève un enfant**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 6 : Assurer une cohérence éducative et la complémentarité des temps de l'enfant et de sa famille	GAD & CTG	DDCSPP
Action 7 : Soutenir la mise en œuvre, la pérennisation et le déploiement des services ou actions proposés en matière d'accompagnement à la parentalité (LAEP, CLAS, REAAP, ...)	Comité des financeurs et Copil CTG	CAF
Action 8 : Proposer des actions partenariales d'accompagnement à la parentalité (notamment en lien avec le numérique, l'accès à la culture, ...)	Copil PdN, REAAP	CAF, MSA
Action 9 : Améliorer la coopération entre les services sociaux des institutions pour un meilleur accompagnement des familles en situation de vulnérabilité	A créer	CAF

- **Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 10 : Définir, réaliser un état des lieux / recensement	expérimentation CTG VGA	VGA
Action 11 : Créer un réseau d'accompagnement et d'aide pour les familles et les professionnels		

- **Je suis confronté à une situation de handicap**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 12 : Mettre en place un pôle ressource handicap départemental	Comité opérationnel handicap	PMI / MDPH
Action 13 : Favoriser l'inclusion des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire		
Action 14 : Travailler à la détection précoce du handicap (lien AEEH et plateforme de détection précoce)		

- **Je me sépare / prévenir les ruptures et les conflits**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 15 : Développer et pérenniser l'offre médiation familiale sur le département	Comité des financeurs	CAF
Action 16 : développer l'offre espace de rencontre sur le département		

- **Je cherche un emploi, une formation**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
action 17 : Accélérer l'orientation des bénéficiaires du RSA		
Action 18 : Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle sur le territoire (AVIP)	Groupe de travail CTG	CAF, Pôle emploi, collectivités locales
Action 19 : Mettre en place l'accompagnement global pour les familles monoparentales, hors RSA	services Caf et pôle emploi	CAF - Pôle emploi

2- Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires, concernant :

- **L'accès aux droits / numérique**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
action 20 : Coordonner la politique départementale d'inclusion numérique, avec une attention particulière sur les familles à outiller, accompagner (lien avec la crise covid et les pbs de continuité pédagogique)	Instance de coordination du numérique	Département, Préfecture
Action 21 : Développer et promouvoir le site monenfant.fr	services Caf - PMI	CAF
Action 22 : Poursuivre la démarche partenariale afin d'améliorer l'accès à l'information des familles (forums, bus numérique, ateliers d'accompagnement social au numérique etc...)	Copil CTG	CAF, Collectivités

- **L'équité territoriale**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 23 : Renforcer le maillage territorial des structures, services, ou dispositif en direction des familles PIF, notamment vers les territoires les moins accessibles (dont bonus territoires, RAM, pôles ressources familles, France Service)	Comité technique SDSF, Copil CTG	CAF, Collectivité
Action 24 : Poursuivre le déploiement des Conventions Territoriales Globales sur l'ensemble du Lot-et-Garonne	Comité technique SDSF	CAF
Action 25 : Favoriser la création de guichets uniques/pôles ressources et travailler sur la transparence des critères d'attribution des places	Groupe de travail CTG	Collectivité, Caf

- **Le vivre ensemble**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 26 : Renforcer le maillage et promouvoir les structures d'animation de la vie sociale	Copil CTG	CAF - Collectivités
Action 27 : promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité	comité de coordination valeur de la rep/laïcité	DDCSPP

- **La mise en place d'une politique jeunesse partagée**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 28 : Décliner une politique santé à l'attention des jeunes	Groupe de travail dédié	ARS, missions locales, CPAM (si souhaité)
Action 29 : Accompagnement et formation des professionnels de l'animation	Comité opérationnel jeunesse	DDCSPP
Action 30 : Outiller les acteurs du champ de l'animation		
Action 31 : Accessibilité des activités et des structures - mobilité	Groupe de travail dédié	Missions locales (si souhaité)
Action 32 : Formation / Orientation / Insertion		
Action 33 : Coordination de la politique jeunesse	Comité de coordination politique jeunesse	DDCSPP

- **Le développement et l'animation des réseaux**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 34 : Accompagner à la professionnalisation et promouvoir les métiers de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse	A déterminer et articuler avec les actions qualité d'accueil	PMI, DDCSPP
Action 35 : Mettre en réseau les professionnels intervenant sur l'ensemble des champs d'intervention du Schéma Départemental des Services aux Familles	Comité technique SDSF	Comité de pilotage SDSF
Action 36 : Développer l'organisation de journées départementales et		

de journées réseaux		
---------------------	--	--

- **Observation et évaluation**

Actions	Instances de travail	Pilote(s)
Action 37 : Coordonner les observatoires territoriaux, suivi des évolutions socio-démographiques et des politiques publiques	Comité technique SDSF	Comité de pilotage SDSF
Action 38 : Définir les modalités de coordination et d'intervention en période de crise, entre partenaires SDSF	Comité technique SDSF	Comité de pilotage SDSF